# LE SEDIF

ACTEUR MAJEUR
DE L'EAU POTABLE
EN ÎLE-DE-FRANCE

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE

SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

# LE PLUS GRAND SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE FRANCE

SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE
SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) est un établissement public créé en 1923, responsable du service public de l'eau potable pour le compte des communes ou intercommunalités franciliennes qui y adhèrent.
Dirigé par les élus de ces collectivités, le SEDIF assure, en 2015, l'alimentation quotidienne de 4,5 millions d'usagers, desservant 149 communes réparties sur 7 départements d'Île-de-France, hors Paris. Il est le plus grand service public d'eau potable de France et l'un des tout premiers en Europe.

En tant qu'autorité organisatrice et maître d'ouvrage, propriétaire de toutes ses installations, le SEDIF décide en toute transparence des grandes orientations du service : il fixe le prix de l'eau potable, définit la politique de gestion de son patrimoine, des investissements, et le haut niveau de qualité de service attendu pour l'usager.
Il réalise l'ensemble des travaux de renouvellement, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de service et de la sécurité d'approvisionnement, pour un prix de l'eau maîtrisé et finançant l'ensemble des charges du service.

Par une convention de délégation de service public, le SEDIF a confié la gestion du service public de l'eau à un délégataire, Veolia Eau d'Île-de-France, qui en assure l'ensemble des missions d'exploitation et de maintenance, dans le cadre de règles définies par le SEDIF et sous son contrôle.

**4,5**
MILLIONS D'USAGERS

**149**
COMMUNES RÉPARTIES SUR

**7**
DÉPARTEMENTS D'ÎLE-DE-FRANCE, HORS PARIS

## LE RAPPORT D'ACTIVITÉ, **UN RAPPORT RÉGLEMENTAIRE**

Pour répondre à l'obligation de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président du SEDIF adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires et présidents des collectivités membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement pendant l'exercice précédent, accompagné du compte administratif. Il fait ensuite l'objet d'une communication par le maire ou le président à son conseil en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la collectivité au Comité du SEDIF sont entendus.

Les rapports institutionnels du SEDIF sont mis en ligne sur le site www.sedif.com, rubrique Nos publications / Publications institutionnelles.

# SOMMAIRE


## 01 S'IMPLIQUER AU CŒUR DU TERRITOIRE P. 3

- LE SEDIF, ACTEUR INCONTOURNABLE DE L'EAU EN ÎLE-DE-FRANCE P. 4
- IMPACT DES LOIS MAPTAM ET NOTRe SUR LES MEMBRES DU SEDIF P. 5
- PLANIFIER ET ANTICIPER POUR MIEUX SERVIR L'USAGER P. 8

## 02 ÊTRE PRÉSENT AU PLUS PRÈS DES USAGERS P. 9

- AU SERVICE DES COMMUNES DEPUIS PRÈS D'UN SIÈCLE P. 10
- 2015 AU FIL DE L'EAU P. 11
- À CHAQUE PUBLIC, SA COMMUNICATION P. 12
- CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 P. 14

## 03 DÉFINIR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES P. 15

- L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU P. 16
- LE BUREAU P. 17
- LE COMITÉ P. 18
- 7 COMMISSIONS POUR PRÉPARER ET SUIVRE LES DÉCISIONS P. 20
- UNE COMMISSION POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES USAGERS P. 22
- DES ÉQUIPES MOBILISÉES P. 23

## 04 INVESTIR POUR L'EAU DE DEMAIN P. 25

- INNOVER P. 26
- LES TRAVAUX DE DEMAIN P. 27
- BILAN DU XIVE PLAN : ENGAGEMENTS TENUS ! P. 28
- UN PATRIMOINE OUVRAGES MODERNISÉ POUR UNE PERFORMANCE AMÉLIORÉE P. 29
- UNE NOUVELLE UNITÉ DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS À CHOISY-LE-ROI P. 30
- LE SITE DE MONTREUIL MODERNISÉ P. 31
- DISTRIBUTION / DIAMÈTRE ≤ 300 MM : LE RENOUVELLEMENT S'ACCÉLÈRE P. 32
- TRANSPORT / DIAMÈTRE > 300 MM : LE RÉSEAU À L'HEURE DU GRAND PARIS P. 33
- LES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT P. 34
- LA COMMANDE PUBLIQUE P. 36

## 05 ASSURER L'ÉQUILIBRE FINANCIER P. 37

- LE BUDGET CONSOLIDÉ 2015 DU SERVICE DE L'EAU P. 38
- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 P. 40
- LES COMPTES DU SEDIF COMMENTÉS À PARTIR DES RATIOS FINANCIERS P. 42
- L'INVESTISSEMENT : FINANCEMENT ET RÉALISATION P. 44
- LA DETTE P. 46

## 06 PILOTER LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC P. 47

- LE CONTRAT DE DÉLÉGATION ET SES AVENANTS P. 48
- LA GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU P. 49
- LE PÉRIMÈTRE DE LA DÉLÉGATION P. 50
- UN CONTRÔLE PERMANENT ET APPROFONDI P. 51
- LA RÉMUNÉRATION DU DÉLÉGATAIRE P. 52
- BILAN DU CONTRAT DE DSP APRÈS 5 ANNÉES D'EXÉCUTION P. 53
- SYNTHÈSE DU CONTRÔLE DE CONFORMITÉ 2015 P. 55

# 01

# S'IMPLIQUER
## AU CŒUR DU TERRITOIRE

© Denis Hurtaud / Quatre-vingt-douze, 2015

# LE SEDIF, ACTEUR INCONTOURNABLE DE L'EAU EN ÎLE-DE-FRANCE

Fort de près de 100 ans d'histoire, en charge d'un des services structurants de la région parisienne, le SEDIF souhaite prendre toute sa place dans la construction du Grand Paris.

À l'occasion du contrat de DSP mis en place début 2011, et du Schéma directeur 2011-2025, le SEDIF a consolidé et renforcé son rôle d'autorité organisatrice, capable d'assurer de manière autonome ses grandes missions : contrôle du délégataire, définition de la stratégie patrimoniale, grands choix techniques, études générales, études de faisabilité, études prospectives, relations avec les producteurs-distributeurs voisins... Cette montée en puissance va se poursuivre et s'amplifier, le SEDIF ayant notamment défini 2 ambitions fortes pour les 15 ans à venir.

## CONSTRUIRE LE GRAND PARIS DE L'EAU

La première ambition consiste à proposer aux autres autorités organisatrices de petite et grande couronnes, de construire en partenariat une mutualisation industriellement intelligente des moyens des services publics d'eau franciliens. Ainsi, en matière de sécurité, des axes de progrès pourraient être envisagés au travers d'initiatives collectives à l'échelon régional, tels que coordonner des actions de protection et de surveillance des principales ressources en eau, réfléchir à la création de « boucles de l'eau » dédiées, interconnectant les usines et réservoirs stratégiques, en constituant ainsi une véritable infrastructure collective d'échange d'eau.

## TOUJOURS MIEUX SATISFAIRE LES ATTENTES DES CONSOMMATEURS

La seconde ambition vise l'excellence de la qualité du service, à la fois en matière de qualité d'eau et de relation usagers, en s'appuyant sur les innovations techniques et le développement des e-technologies. Il s'agit notamment de :

- développer les traitements de l'eau et la gestion du réseau pour aller vers un objectif de qualité d'eau répondant à des attentes des usagers se situant au-delà des normes : « une eau pure, sans calcaire et sans chlore » ;
- faciliter la vie des usagers, la gestion de leur consommation et de leur facturation, en s'appuyant notamment sur les possibilités ouvertes par les nouvelles technologies.

Dans ce contexte très évolutif, le SEDIF souhaite poursuivre et améliorer encore la gestion du service public de l'eau au service des consommateurs et habitants des communes de son territoire.

## LES SERVICES PUBLICS URBAINS DU GRAND PARIS RASSEMBLÉS POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE

Le SEDIF et les autres grands syndicats techniques franciliens, le SIAAP, le SIGEIF, le SIPPEREC et le SYCTOM, accomplissement, pour certains depuis plus de cent ans, des missions pour le compte des Franciliens dans une logique d'égalité territoriale, de performance industrielle et technologique mais aussi de préservation de l'environnement sur le long terme. Ils exercent leurs compétences dans un souci de coordination, de dialogue et d'optimisation du service public avec une efficacité reconnue par les élus comme par l'État.

Aujourd'hui, ces 5 syndicats sont convaincus que c'est en créant des synergies nouvelles que se mettront en place des schémas vertueux au service de la Métropole et de ses millions d'habitants. Forts de leur expérience, ils entendent être les précurseurs du développement exemplaire de la Métropole et ainsi, répondre aux défis à venir au plus près des citoyens.

LES SERVICES PUBLICS URBAINS DU GRAND PARIS ONT DÉCIDÉ DE PARLER D'UNE SEULE VOIX ET D'AGIR DE CONCERT POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE : SIGNATURE D'UN ACCORD DE PARTENARIAT LORS DU SALON DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE EN AVRIL 2015 ET ESPACE COMMUN À LA COP21 EN DÉCEMBRE 2015

# IMPACT DES LOIS MAPTAM ET NOTRe SUR LES MEMBRES DU SEDIF

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) promulguée le 27 janvier 2014 et la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite loi NOTRe, ont fortement impacté le SEDIF, à la fois dans la composition de ses membres et dans sa représentation.

CES CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DU SEDIF ONT ENTRAÎNÉ LA CADUCITÉ DE NOMBREUX MANDATS ET IMPOSÉ LA TENUE D'UN COMITÉ D'INSTALLATION LE 18 MARS 2016

## LES EFFETS EN GRANDE COURONNE

La loi a imposé une couverture des départements de la grande couronne par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'au moins 200 000 habitants, et ce au 1er janvier 2016.

Conformément au schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) en grande couronne arrêté le 4 mars 2015, 3 grandes communautés d'agglomération (CA) adhèrent désormais au SEDIF. Les CA de Val Parisis et Versailles Grand Parc se sont substituées aux EPCI et aux communes précédemment adhérents au SEDIF. La CA de Paris-Saclay n'a à ce jour pas décidé de prendre la compétence eau pour l'ensemble de son périmètre. Dans l'attente de cette décision, à prendre avant le 31 décembre 2016, la CA s'est substituée aux EPCI précédemment adhérents au SEDIF et les communes qui étaient adhérentes à titre individuel le restent dans l'attente de cette décision. La CA Paris - Vallée de la Marne ne s'est pas encore prononcée sur la prise de la compétence eau.

Intégrant des intercommunalités non compétentes en eau potable, les communes de Bezons, Saint-Prix, Montlignon et Villeparisis ont en revanche été retirées de droit au 1er janvier 2016 et doivent solliciter leur ré-adhésion au SEDIF.

À noter que la loi prévoit qu'à compter du 1er janvier 2020, la compétence eau devienne obligatoire pour les communautés de communes et d'agglomération.

CARTES PAGES SUIVANTES

## LES EFFETS EN PETITE COURONNE

La loi dispose, que les établissements publics territoriaux (EPT) créés au 1er janvier 2016 sont obligatoirement compétents en eau et assainissement. En application de la loi, les EPT se substitueront, de façon provisoire pour une durée de 2 ans maximum, à leurs communes et CA/CC membres au sein du SEDIF. Ils seront retirés de droit au 1er janvier 2018 s'ils n'ont pas adhéré entre-temps au SEDIF ou choisi un autre mode de gestion.

Il convient enfin de souligner que les EPT, comme les EPCI à fiscalité propre, peuvent notamment pour la compétence eau, transférer cette compétence à un syndicat de communes ou un syndicat mixte sur tout ou partie de leur territoire ou à plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de leur territoire.

Parallèlement à ces évolutions, la commune de Saint-Maur-des-Fossés a fait le choix d'adhérer au SEDIF et a délibéré en ce sens fin 2015.

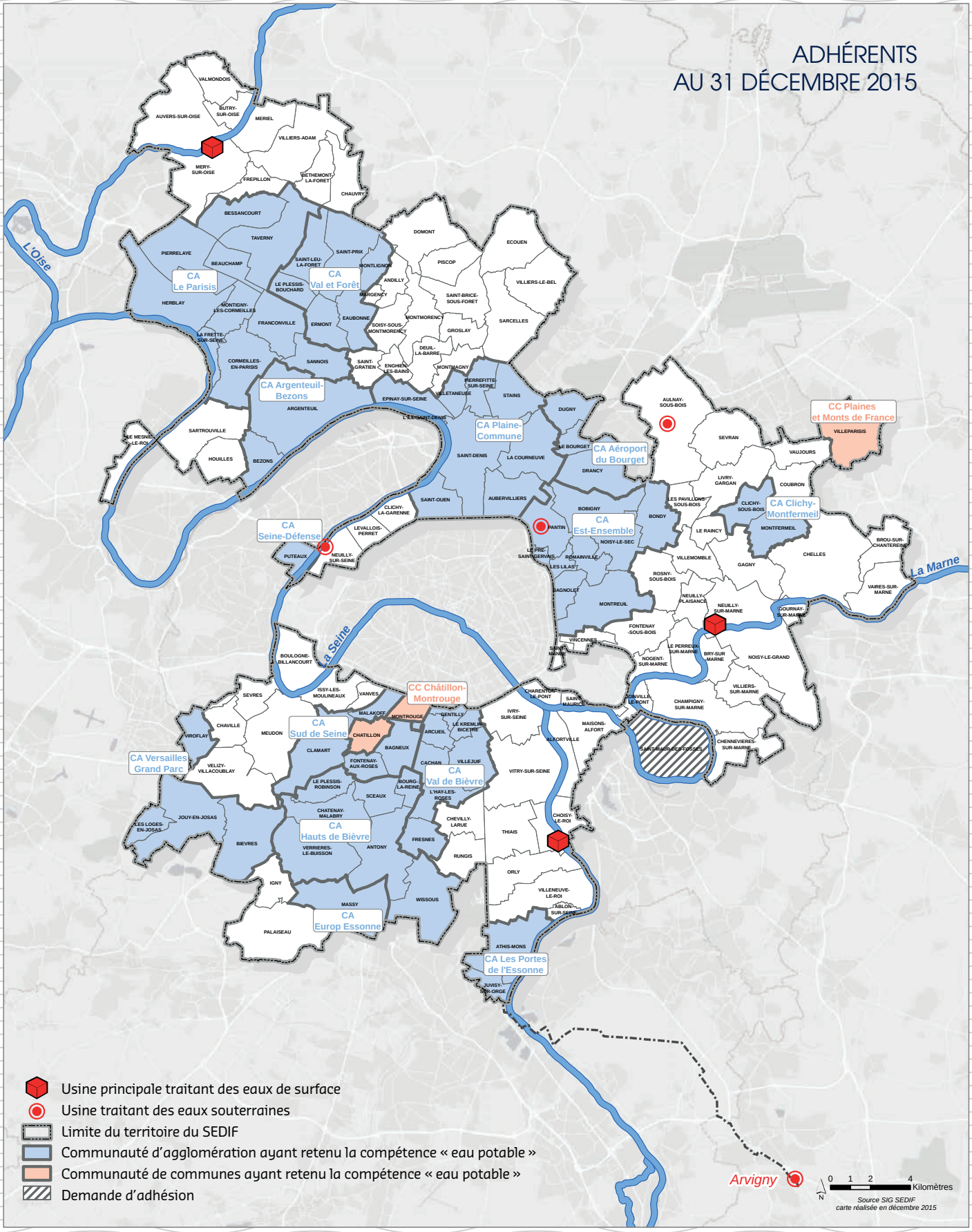
ADHÉRENTS
AU 31 DÉCEMBRE 2015
CA Le Parisis
CA Val et Forêt
CA Argenteuil-Bezons
CA Plaine-Commune
CC Plaines et Monts de France
CA Aéroport du Bourget
CA Clichy-Montfermeil
CA Est-Ensemble
CA Seine-Défense
CC Châtillon-Montrouge
CA Sud de Seine
CA Versailles Grand Parc
CA Val de Bièvre
CA Hauts de Bièvre
CA Europ Essonne
CA Les Portes de l'Essonne
L'Oise
La Seine
La Marne
Arvigny
Usine principale traitant des eaux de surface
Usine traitant des eaux souterraines
Limite du territoire du SEDIF
Communauté d'agglomération ayant retenu la compétence « eau potable »
Communauté de communes ayant retenu la compétence « eau potable »
Demande d'adhésion
0 1 2 4 Kilomètres
N
Source SIG SEDIF
carte réalisée en décembre 2015

# ADHÉRENTS AU 1ER JANVIER 2016

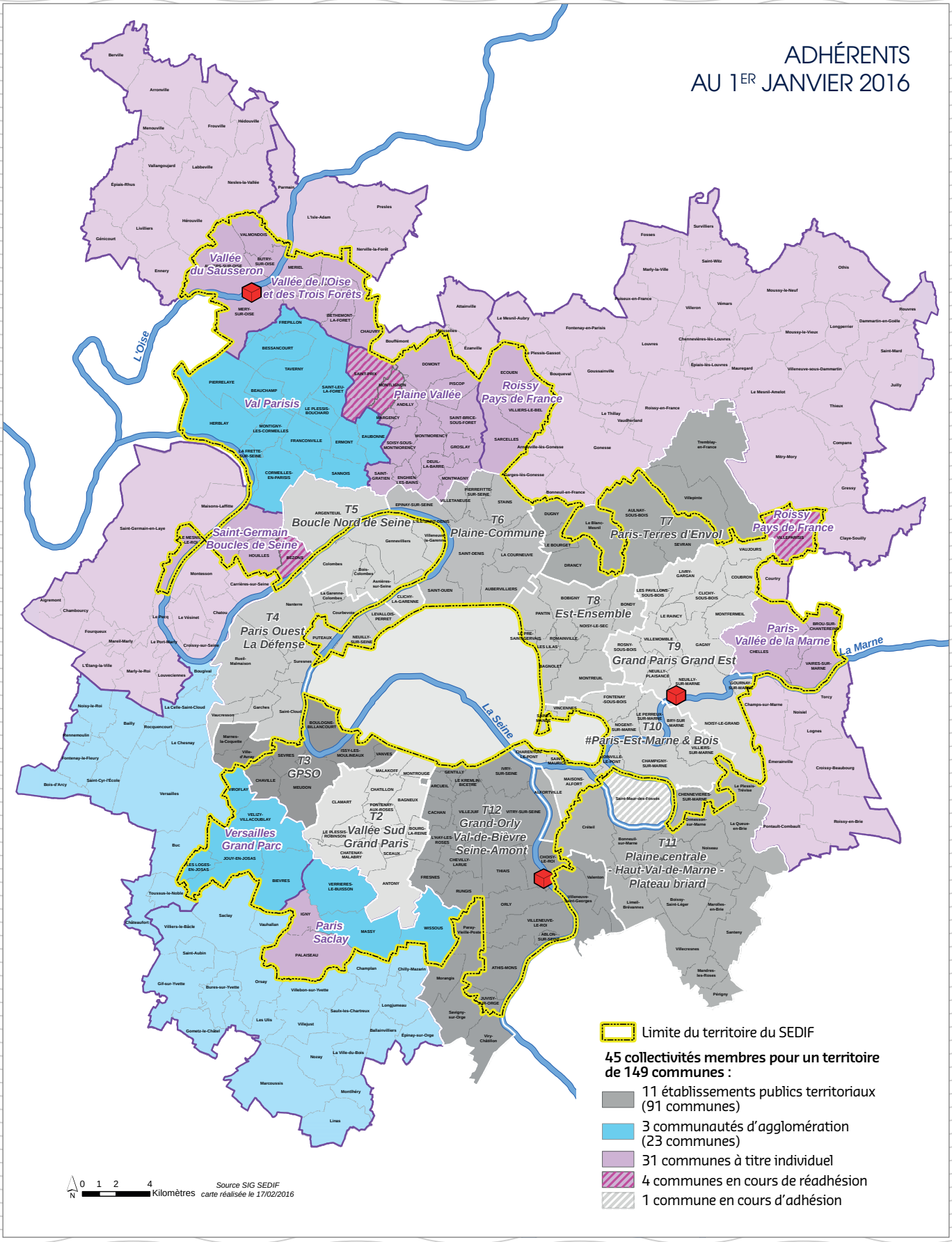

# PLANIFIER ET ANTICIPER POUR MIEUX SERVIR L'USAGER

## RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR

Les objectifs et actions du Schéma directeur du SEDIF 2011-2025 ont été revus pour s'adapter à un environnement en mouvement, dans un contexte institutionnel en pleine mutation.

**Pour la période 2016-2025, la révision du Schéma directeur met en avant 2 ambitions fortes :**

- mutualiser ou coordonner les fonctions relevant de l'intérêt collectif (produire, sécuriser) en s'appuyant sur les autorités organisatrices existantes et gérer localement la relation usagers et la distribution ;
- exceller dans la qualité du service, à la fois en matière de qualité d'eau et de relation usagers.

**Elles s'appuient sur un socle de valeurs qui fonde l'action publique du SEDIF :**

- qualité de l'eau ;
- sécurité et continuité du service ;
- prix maîtrisé et transparence de gestion ;
- action sociale et solidaire ;
- promotion de l'innovation technique.

**9 objectifs seront poursuivis :**

1. conserver une place d'acteur exemplaire rayonnant en France et au-delà ;
2. placer encore davantage l'usager au cœur du service ;
3. ancrer le SEDIF dans l'ère du SMART Water ;
4. garantir l'efficience des services ;
5. porter le contrôle de la délégation de service public au plus haut niveau et préparer l'échéance 2022 ;
6. maîtriser la performance du réseau au travers d'une gestion patrimoniale moderne ;
7. gérer le patrimoine ouvrages pour garantir la pérennité des installations ;
8. renforcer la sûreté des installations et la sécurité des approvisionnements ;
9. développer et mettre en œuvre la politique environnementale du SEDIF.

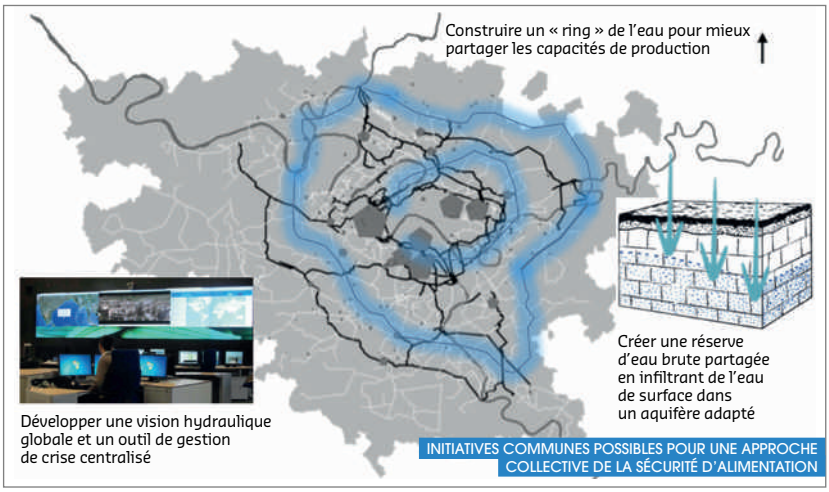

INITIATIVES COMMUNES POSSIBLES POUR UNE APPROCHE COLLECTIVE DE LA SÉCURITÉ D'ALIMENTATION

## ÉLABORATION DU XVe PLAN 2016-2020

Seconde déclinaison opérationnelle du Schéma directeur 2011-2025, il constitue l'outil de programmation des opérations et des investissements à engager pour les 5 ans à venir.
Il se décline en 4 ambitions cohérentes avec le Schéma directeur révisé :

- un Plan déployant les technologies de pointe pour anticiper les attentes des consommateurs : vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore, jusqu'au robinet du consommateur ;
- un Plan responsable, protecteur des générations futures, par la gestion durable d'un patrimoine pérennisé et modernisé ;
- un Plan intégrant l'environnement et les économies d'énergie dans ses objectifs ainsi que dans sa réalisation ;
- un Plan accompagnant les projets du Grand Paris des transports, dans le respect des calendriers.

Les investissements du XVe Plan sous maîtrise ouvrage publique sont évalués à 917 M€ T.T.C., soit une hausse de plus de 50 % par rapport au Plan précédent, et se répartissent de la façon suivante :

- 814 M€ T.T.C. d'investissements liés aux besoins propres du SEDIF ;
- 103 M€ T.T.C. d'investissements liés au déplacement de conduites dû à des travaux tiers (tramways, métro, Grand Paris Express...), dont 42 M€ T.T.C. seront financés par ces derniers.

S'y ajoutent 132 M€ T.T.C. d'investissements du délégataire dans le cadre du contrat de DSP.

**1 Md€ T.T.C.**
D'INVESTISSEMENTS PRÉVUS SUR LA PÉRIODE 2016-2020

# 02

# ÊTRE PRÉSENT

## AU PLUS PRÈS DES USAGERS

# AU SERVICE DES COMMUNES DEPUIS PRÈS D'UN SIÈCLE

## LE SEDIF EN QUELQUES DATES

BASSINS FILTRANTS, USINE DE CHOISY-LE-ROI, ANNÉES 1940

### 23 DÉCEMBRE 1922
**66 COMMUNES**

Naissance du syndicat sous le nom de Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour les Eaux.

### 22 JANVIER ET 17 JUIN 1923
**132 COMMUNES**

Adhésion de communes des départements de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

### 23 JUILLET 1962

Contrat de régie intéressée liant le SEDIF à la Compagnie Générale des Eaux, régulièrement révisé par avenants.

### 8 AVRIL 1988

Le Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris devient le Syndicat des Eaux d'Île-de-France.

### 21 JUIN 2000

Inauguration de l'unité de traitement par nanofiltration de l'usine de Méry-sur-Oise.

### 30 MAI 2002

Le SEDIF se transforme en syndicat mixte pour intégrer les communautés d'agglomération et de communes nouvellement constituées.

### 24 JUIN 2010

Réunis en Comité, les élus du SEDIF choisissent la société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux comme délégataire du service public de l'eau, par 83 voix sur 125.

### 1ER JANVIER 2011
**142 COMMUNES**

Nouveau contrat de délégation de service public d'une durée de 12 ans, création de la société dédiée Veolia Eau d'Île-de-France SNC.

### 1ER JANVIER 2013
**149 COMMUNES**

Adhésion de 7 communes du Val d'Oise.

### 19 NOVEMBRE 2015
**150 COMMUNES AU 1er JUILLET 2016**

La commune de Saint-Maur-des-Fossés décide d'adhérer au SEDIF en 2016.

INTÉGRATION PAYSAGÈRE DE L'USINE DE MÉRY-SUR-OISE, 2015

# 2015 AU FIL DE L'EAU

## 1 12/17 AVRIL
Le SEDIF participe au 7e Forum Mondial de l'Eau à Daegu Gyeongbuk en Corée du Sud.

## 2 14 AVRIL
Le SEDIF signe un accord de coopération internationale avec les autres grands syndicats franciliens au Salon des Maires d'Île-de-France.

## 3 27 MAI
Le SEDIF devient partenaire officiel de la COP21.

## 4 11 JUIN
Le SEDIF obtient le renouvellement de la certification ISO 9001 pour ses marchés publics.

## 5 18 JUIN
Le Syndicat des Eaux de la Presqu'Île de Gennevilliers choisit le SEDIF pour sécuriser son alimentation en eau potable à compter du 1er juillet 2018, par la fourniture de 10 000 m³/jour.

13

2

7
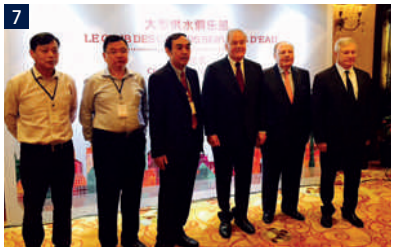

11

## 6 6 JUILLET
Le SEDIF et son délégataire assurent la continuité du service public malgré l'usage intempestif de plus de 500 bornes incendies.

## 7 9 JUILLET
Le SEDIF et le service de l'eau de Shanghai signent un protocole d'accord technique dans le cadre du Club des Grands Services d'Eau.

## 8 31 JUILLET
Le SEDIF retenu pour l'expérimentation sur la tarification sociale de l'eau initiée par la loi Brottes, avec l'objectif d'élargir son programme Eau Solidaire aux non abonnés.

## 9 15 OCTOBRE
Le SEDIF inaugure le nouveau réservoir R7 de Villejuif, investissement phare du XIVe Plan.

## 10 19 NOVEMBRE
La Ville de St-Maur-des-Fossés fait le choix d'adhérer au SEDIF à compter du 1er juillet 2016 et devient la 150e commune à rejoindre le Syndicat.

## 11 30 NOVEMBRE/ 12 DÉCEMBRE
Le SEDIF et les services publics urbains du Grand Paris sont à la COP21.

## 12 17 DÉCEMBRE
Le Comité du SEDIF adopte le XVe Plan quinquennal 2016-2020 qui prévoit un investissement d'un milliard d'euros sur 5 ans.

## 13 31 DÉCEMBRE
Le délégataire termine le déploiement du télérelevé des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire du SEDIF.

12

9

# À CHAQUE PUBLIC, SA COMMUNICATION

## LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

**MAGAZINE INF'EAU**
Toute l'actualité du SEDIF / 3 numéros en 2015.

**PLAQUETTE PATRIMOINE**
Le patrimoine industriel et la politique d'investissement.

**PLAQUETTE « PARTENAIRE DE VOS ÉVÉNEMENTS »**
L'ensemble des outils proposés pour promouvoir l'eau du robinet et les modalités pour les obtenir.

**PLAQUETTES SUR LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU :**
« L'exigence au service de tous ».

« Résultats du contrôle de la délégation de service public ».

**PLAQUETTE SOLIDARITÉ EAU**
Le dispositif depuis sa création en 1986.

NOUVEAUTÉS 2015 /

**Nouvelles plaquettes de présentation des usines de production d'eau potable de Choisy-le-Roi et Méry-sur-Oise,** en relation avec l'ouverture des nouveaux circuits de visites de ces usines.

**Plaquette « AGIR en Île-de-France pour la protection des ressources en eau »,** avec le concours de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

**Plaquette « L'eau du 21e siècle pour l'Île-de-France »,** présentation du XVe Plan quinquennal 2016-2020, avec création d'un film associé.

## LA COMMUNICATION GRAND PUBLIC

### VISITES D'USINE

Visites professionnelles pour les entreprises, découverte de la complexité des traitements nécessaires à la production de l'eau potable pour les scolaires.

**813 VISITEURS**
POUR 66 VISITES
EN 2015

### CAMPAGNES DE COMMUNICATION

Actions spécifiques de communication par voie de presse, pour valoriser l'action du SEDIF et ses engagements

> **Novembre 2015,** campagne avec comme accroche « À la COP21, le monde entier boit l'eau du SEDIF », pour mettre en avant la fierté du SEDIF à être partenaire officiel de cet événement planétaire, et sa participation active dans la distribution d'eau du réseau à l'ensemble des participants.

## EXPOSITIONS COMMUNALES

**2 124 visiteurs adultes, 1 600 enfants et 1 138 scolaires pour 32 expositions en 2015**
organisées sur demande pour valoriser la qualité de l'eau et informer les consommateurs, grâce aux outils suivants :

**Le kit Expo**
3 séries de panneaux autoportants à moduler selon le public attendu (information sur le SEDIF, pour les consommateurs ou pédagogiques).

**Le Bar à Eau**
Pour des événements en intérieur, branché sur le réseau d'eau potable pour désaltérer le public en offrant de l'eau plate et gazeuse.

**Le stand modulable (12, 18, 25 ou 50 m²)**
Pour des événements en intérieur, adaptable au public attendu (institutionnels, consommateurs, enfants) et à la surface disponible, outil complet qui répond aux interrogations les plus courantes sur le thème de l'eau.

**Le Chari'O**
Pour des événements en extérieur (manifestation sportive...), triporteur raccordé au réseau d'eau potable pour désaltérer le public avec de l'eau plate et gazeuse.

NOUVEAUTÉS 2015 /

**Nouvelle charte graphique des panneaux de chantiers de distribution,** pour améliorer l'information des riverains.

**Mise à disposition de fontaines à eau et de gourdes sur le site du Parc des expositions du Bourget à l'occasion de la COP21,** afin de promouvoir l'eau du service public auprès des visiteurs venus du monde entier.

## LA COMMUNICATION ABONNÉS ET USAGERS

**LE SITE INTERNET DU SEDIF**
www.sedif.com

**LA LETTRE CLARIO**
Elle est publiée trimestriellement avec la facture des abonnés.

**12 FICHES CLIENTS**
Elles traitent de questions pratiques ou relatives au prix et à la qualité de l'eau.

**LE GUIDE DU NOUVEL ABONNÉ**
Guide complet et détaillé sur l'abonnement.

**LE GUIDE DU CONSOMMATEUR**
Il est destiné aux usagers : informations sur la qualité et le prix de l'eau, le rôle des différents acteurs, conseils sur la maîtrise des consommations.

NOUVEAUTÉ 2015 /

**Distribution d'un journal et d'un poster à la sortie des gares, stations de métro et sur les places de marché pour sensibiliser à la maîtrise des consommations d'eau,** opération à l'initiative du délégataire du SEDIF dans le cadre de l'opération contractuelle Eco Conso.

**4 NEWSLETTERS CLARIO**
Elles sont adressées trimestriellement par courriel : informations sur la qualité et les usages de l'eau, conseils pratiques.

**LE KIT ECO-LOGIS**
Composé d'un économiseur d'eau pour les toilettes, de 3 limiteurs de débit pour le robinet et d'un régulateur de douche, offert aux usagers lors de manifestations communales.

# CHIFFRES CLÉS

## AU 31 DÉCEMBRE 2015 / VALEURS ARRONDIES

### USAGERS

149
COMMUNES DESSERVIES

4,5
MILLIONS D'USAGERS

575 000
ABONNÉS

244
MILLIONS DE m³
CONSOMMÉS

### SOLIDARITÉS

2,5 M€
MONTANT AFFECTÉ À
LA SOLIDARITÉ LOCALE

2,4 M€
D'AIDES
À L'INTERNATIONAL

### DISTRIBUTION

8 426 Km
DE CANALISATIONS

87,5 %
DE RENDEMENT DU RÉSEAU

570 000
BRANCHEMENTS

66
RÉSERVOIRS

44
STATIONS DE POMPAGE

774 000 m³
DISTRIBUÉS PAR JOUR

### PRODUCTION

3
USINES PRINCIPALES
TRAITANT DES EAUX
SUPERFICIELLES

4
USINES TRAITANT DES EAUX
SOUTERRAINES

96,5 %
D'EAU PRODUITE
À PARTIR DE RESSOURCES
SUPERFICIELLES

### PRIX ET BUDGET

**4,35 € T.T.C./m³**
PRIX COMPLET MOYEN (EAU
POTABLE, ASSAINISSEMENT,
TAXES ET REDEVANCES)
AU 1ER JANVIER 2016 DONT

1,47 € H.T./m³
D'EAU POTABLE, ABONNEMENT
INCLUS, SOIT 34 % DU PRIX
COMPLET MOYEN

540 M€ H.T.
DE BUDGET CONSOLIDÉ SEDIF
+ DÉLÉGATAIRE,
**DONT 117 M€**
D'INVESTISSEMENT

88 %
DE RÉALISATION DU BUDGET
D'INVESTISSEMENT DU SEDIF

### CONTRÔLE QUALITÉ

350 000
ANALYSES

100 %
DE CONFORMITÉ
MICROBIOLOGIQUE

99,96 %
DE CONFORMITÉ
PHYSICO-CHIMIQUE

© Denis Hurtaud / Quatrevingtdouze, 2015

03

# DÉFINIR
## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

# L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Les décisions structurantes pour la gestion du service sont prises par le Comité du SEDIF, organe délibérant composé de 149 délégués représentant les communes et intercommunalités membres.

## LES COLLECTIVITÉS MEMBRES

**Adhèrent, délèguent** la compétence eau potable, **désignent** leurs délégués qui formeront le Comité lors d'un Conseil de territoire, communautaire ou municipal.

## LE COMITÉ

ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE PLÉNIÈRE (149 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 149 SUPPLÉANTS)

**Règle** par ses délibérations les affaires majeures du SEDIF,
**délibère** sur le contrat de délégation de service public et ses avenants,
**décide** des grandes orientations du service public de l'eau et des investissements à réaliser,
**vote** le budget, les comptes et le prix de l'eau.

## LE PRÉSIDENT

ORGANE EXÉCUTIF

**Représente** le SEDIF, **préside** le Comité et le Bureau, **fixe** leur ordre du jour, **prépare et exécute** les délibérations, **ordonne** les dépenses et **prescrit** l'exécution des recettes, **prend les décisions** dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du Comité.

## 12 VICE-PRÉSIDENTS

**Prennent les décisions** dans les domaines pour lesquels ils ont reçu délégation du Président.

COMPOSENT

### LE BUREAU

ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE RESTREINTE

**Gère** les affaires courantes, **prend les décisions** dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du Comité (programmes et avant-projets de travaux, marchés publics, biens mobiliers et immobiliers, etc.).

## LES COMMISSIONS

### 1 CCSPL

**Participe** à la gestion, au contrôle et à l'amélioration du service public de l'eau, en permettant aux représentants des usagers de s'exprimer.

### 3 COMMISSIONS TECHNIQUES

OBLIGATOIRES

**Étudient et rendent un avis** sur les questions à soumettre au Comité et au Bureau dans les domaines suivants : appels d'offres et jurys, délégation de service public, contrôle financier.

### 4 COMMISSIONS TECHNIQUES

CONSTITUÉES PAR CHOIX DU COMITÉ

**Étudient et rendent un avis** sur les questions à soumettre au Comité dans les domaines suivants : tarification, travaux, relations et solidarité internationales, communication.

# LE BUREAU

## COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2015

Sont mentionnés ici les membres du Bureau ayant exercé leurs attributions durant l'année 2015.
La composition du Bureau résultant des élections du Comité syndical du 18 mars 2016 est donnée dans l'édition 2016 du livret « Le service de l'eau en chiffres » accompagnant les rapports institutionnels 2015 et figurera dans les prochains rapports pour l'année 2016.

### LE PRÉSIDENT

**ANDRÉ SANTINI**
Ancien Ministre, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux (92)

### LES 12 VICE-PRÉSIDENTS (DANS LEUR ORDRE D'ÉLECTION)

**CHRISTIAN CAMBON**
1er vice-président
Maire de Saint-Maurice (94)
Secrétaire du Sénat
Sénateur du Val-de-Marne
Premier vice-président de la CC
de Charenton-le-Pont - Saint-Maurice

**JACQUES MAHÉAS**
2e vice-président
Maire de Neuilly-sur-Marne (93)

**LUC STREHAIANO**
3e vice-président
Maire de Soisy-sous-Montmorency (95)
Vice-président délégué du Conseil
départemental du Val d'Oise
Président de la CA de la Vallée de Montmorency

**GILLES POUX**
4e vice-président
Maire de La Courneuve (93)
Vice-président de la CA Plaine Commune

**HERVÉ MARSEILLE**
5e vice-président
Maire de Meudon (92)
Vice-président du Sénat
Sénateur des Hauts-de-Seine
Président du SYCTOM
Vice-président de la CA Grand Paris Seine Ouest

**RICHARD DELL'AGNOLA**
6e vice-président
Maire de Thiais (94)
Conseiller départemental du Val-de-Marne

**GEORGES SIFFREDI**
7e vice-président
Maire de Châtenay-Malabry (92)
Premier vice-président du Conseil
départemental des Hauts-de-Seine
Président de la CA des Hauts-de-Bièvre

**DIDIER GUILLAUME**
8e vice-président
Maire de Choisy-le-Roi (94)
Vice-président du Conseil départemental
du Val-de-Marne

**PIERRE-ÉDOUARD ÉON**
9e vice-président
Maire de Méry-sur-Oise (95)
Conseiller départemental du Val d'Oise

**CHRISTIAN LAGRANGE**
10e vice-président
Vice-président de la CA Est Ensemble
Conseiller municipal délégué des Lilas (93)

**DOMINIQUE BAILLY**
11e vice-président
Maire de Vaujours (93)

**PIERRE-ÉTIENNE MAGE**
12e vice-président
Premier adjoint au Maire de Villemomble (93)
délégué aux espaces publics

# LE COMITÉ

Sont mentionnés ici les membres du Comité ayant exercé leurs attributions durant l'année 2015.
La composition du Comité installé le 18 mars 2016 figurera dans les prochains rapports pour l'année 2016.

| LES DÉLÉGUÉ(E)S TITULAIRES ET SUPPLÉANT(E)S AU 31 DÉCEMBRE 2015 | | |
|---|---|---|
| **Communauté d'agglomération ou de communes** | **Délégué(e) titulaire** | **Délégué(e) suppléant(e)** |
| **Aéroport du Bourget** (communauté d'agglomération) : Drancy, Dugny, Le Bourget | Mme VANDENABELLE Bernadette | M. MILLARD Jean-Luc |
| | M. ADAM Michel | M. CLAVEL Michel |
| | M. JENNE Jean-Jacques | M. BORSALI Jean-Baptiste |
| **Argenteuil-Bezons** (communauté d'agglomération) : Argenteuil, Bezons | Mme KARCHER Renée | Mme ROBION Christine |
| | Mme MENHAOUARA Nessrine | M. GIBERT Arnaud |
| **Châtillon/Montrouge** (communauté de communes) : Châtillon, Montrouge | M. FONTAINE Jacques | M. BOULAY Jackie |
| | M. GIRAULT Joël | M. FORESTIER Clément |
| **Clichy-sous-Bois/Montfermeil** (communauté d'agglomération) : Clichy-sous-Bois, Montfermeil | M. GUNESLIK Cumhur | Mme JARDIN Anne |
| | M. AISSAOUI Ali | M. GINAC Gérard |
| **Est Ensemble** (communauté d'agglomération) : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville | M. SARDOU Pierre | Mme COLOU Marie |
| | M. BARTHOLME Christian | M. LEUCI Hervé |
| | M. ZAHI Ali | Mme MAAZAOUI Dalila |
| | M. PECAULT Jean-Abel | Mme ANGELI Anna |
| | M. LAGRANGE Christian | Mme FALQUE Camille |
| | M. BESSAC Patrice | Mme COMPAIN Claire |
| | M. MENDACI Dref | M. DELEU Olivier |
| | M. PERIES Alain | M. BIRBES François |
| | Mme REVIDON Nicole | M. CHAMPION Jacques |
| **Europ'Essonne** (communauté d'agglomération) : Massy | M. DELAHAYE Vincent | M. QUAGHEBEUR Henry |
| **Hauts-de-Bièvre** (communauté d'agglomération) : Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Sceaux, Verrières-le-Buisson, Wissous | Mme COTTENCEAU Armelle | Mme SANSY Sophie |
| | M. MARTINERIE Jean-Paul | Mme LANGLAIS Maryse |
| | M. SIFFREDI Georges | M. DE SAINT-JORES Elie |
| | Mme OWENS Linda | M. BLOT Benoît |
| | M. LAURENT Philippe | Mme BRAULT Chantal |
| | M. DOSSMANN Gérard | M. JOLY Thomas |
| | M. TRINQUIER Richard | M. CHARRIEAU Étienne |
| **Le Parisis** (communauté d'agglomération) : Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Franconville, Herblay, La Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny | M. ROUSSEL Jean-Marc | Mme AUZEMERY Colette |
| | M. LEMAIRE Alain | Mme DUPREZ-PANNETRAT Marie-Christine |
| | Mme LANASPRE Nicole | M. AH-YU Gilbert |
| | M. ELALOUF Emmanuel | M. MELKI Xavier |
| | M. BARAT Philippe | M. LEMOINE Daniel |
| | M. CHEVIGNY Maurice | M. AUDEBERT Philippe |
| | M. BENNAB Philippe | M. PIERROT Casimir |
| | M. VALLADE Michel | M. CAUET Claude |
| | M. BIESSY Christian | Mme TROUZIER-EVEQUE Laurence |
| | Mme FAIDHERBE Carole | M. MASSI Jean-Claude |
| **Plaine Commune** (communauté d'agglomération) : Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse | M. DAGUET Anthony | M. WOHLGROTH Antoine |
| | M. GUY Daniel | M. LISON Norbert |
| | M. MONGES Philippe | M. AKOUN Pascal |
| | M. POUX Gilles | M. HAFSI Medhi |
| | M. CHAULET David | M. MARTHELY Guy |
| | Mme ABELA Kola | Mme RANGUIN Cécile |
| | M. DELANNOY William | M. ILEMOINE Jean-Pierre |
| | Mme KELLNER Karina | M. TAÏBI Azzédine |
| | M. KHALDI Khaled | M. AUVRAY Éric |
| **Plaines et Monts de France** (communauté de communes) : Villeparisis | M. FERRO Olivier | M. BROCHARD Pascal |
| **Les Portes de l'Essonne** (communauté d'agglomération) : Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge | M. BOURG Michel | Mme ARTIGAUD Michelle |
| | M. MOREAU Claude | Mme POMMEREAU Chantal |
| **Seine-Défense** (communauté d'agglomération) : Puteaux | Mme LEBRETON Anne-Laure | M. GAHNASSIA Bernard |
| **Sud de Seine** (communauté d'agglomération) : Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff | Mme CILLIERES Hélène | Mme MEKER Pascale |
| | Mme COUPEAU Marie-Laure | Mme HUARD Colette |
| | M. FAYE Michel | M. VASTEL Laurent |
| | M. ALLAIN Joël | M. SACONNET Frédéric |
| **Val de Bièvre** (communauté d'agglomération) : Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif | M. METAIRIE Christian | Mme MANT Juliette |
| | M. FRAUD Joël | M. LANCEL Gilles |
| | M. DOMPS Richard | M. AUBRY Josselin |
| | M. AGGOUNE Fatah | Mme HERRATI Nadine |
| | M. JEANBRUN Vincent | Mme PETIT-VU Danielle |
| | M. LOISON ROBERT Ludwig | M. ROUSSEAU Vincent |
| | Mme CASEL Catherine | M. OBADIA Édouard |
| **Val-et-Forêt** (communauté d'agglomération) : Eaubonne, Ermont, Le Plessis-Bouchard, Montlignon, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Prix | M. SARIZAFY Gérald | M. THENOT Francis |
| | M. HERBEZ René | M. LANDREAU Emmanuel |
| | Mme GILLES Ginette | M. JOURNO Raoul |
| | M. GONTIER Jean-Paul | M. BEAUVAIS Frédérick |
| | M. MEURANT Sébastien | M. BARRIER Francis |
| | Mme CLATOT Catherine | Mme BRACCIALI Amandine |
| **Versailles Grand Parc** (communauté d'agglomération) : Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Viroflay | Mme FERRY Marianne | M. DOUARRE Georges |
| | | M. VERMEIRE Daniel |
| | Mme MOUSTAMSIK Elisabeth | M. ROTTEMBOURG Jean-Loup |
| | M. LE PIVAIN Louis | M. LEBRUN Olivier |

| Commune | Délégué(e) titulaire | Délégué(e) suppléant(e) |
|---|---|---|
| Ablon-sur-Seine | M. GRILLON Éric | M. QUERO Patrick |
| Alfortville | M. CARVOUNAS Luc | Mme BERNICHI France |
| Andilly | M. BRUXER Jean | M. LAZZARINI François |
| Aulnay-sous-Bois | M. EL KOURADI Fouad | M. CAHENZLI Denis |
| Auvers-sur-Oise | Mme BERGERON Marion | Mme DUFOUR Florence |
| Béthemont-la-Forêt | M. WAGENTRUTZ Gérard | M. VERGNAUD Bertrand |
| Boulogne-Billancourt | M. BAGUET Pierre-Christophe | M. GALEY Bertrand-Pierre |
| Brou-sur-Chantereine | M. DE CARVALHO Antonio | Mme GERVAIS Marie-Hélène |
| Bry-sur-Marne | M. PINEL Vincent | M. GILLES DE LA LONDE Emmanuel |
| Butry-sur-Oise | M. ANDRIAMARO Frédéric | Mme LEDUDAL Martine |
| Champigny-sur-Marne | M. GUIGNARD Jean-Jacques | Mme ADOMO Caroline |
| Charenton-le-Pont | M. ROURE André | Mme OBENANS Isabelle |
| Chauvry | M. DELAUNE Jacques | M. DUQUESNE Michaël |
| Chaville | M. BISSON Jacques | Mme GRANDCHAMP Marie-Odile |
| Chelles | M. DILOUYA Laurent | M. PHILIPPON Jacques |
| Chennevières-sur-Marne | M. GROUZELLE Dany | M. DELLA MUSSIA Richard |
| Chevilly-Larue | M. ROUX Renaud | M. TAUPIN Laurent |
| Choisy-le-Roi | M. GUILLAUME Didier | M. DIGUET Patrice |
| Clichy | Mme COLOMBO Marie-Jeanne | Mme SAIDI Amel |
| Coubron | M. CONNAN Jean-Yves | M. ANTIGA Jean-Claude |
| Deuil-la-Barre | M. LE MERLUS Jean-Luc | Mme DOUAY Ghislaine |
| Domont | M. BOUQUIN Paul-Édouard | M. ABEHASSERA Charles |
| Écouen | M. BOYER Marcel | M. GIRAUD Olivier |
| Enghien-les-Bains | M. HANET François | M. SUEUR Philippe |
| Fontenay-sous-Bois | Mme FENASSE Delphine | Mme CHARDIN Sylvie |
| Frépillon | M. HUART Sébastien | M. CHEVROLLIER Cédric |
| Gagny | M. AUJE Stéphane | M. FOURNIER Guillaume |
| Gournay-sur-Marne | Mme MIRANDA Maria | M. BUGLIANI Dominique |
| Groslay | M. ALEXANDRE Yann | M. TARAMARCAZ Jean-Pierre |
| Houilles | M. SIROT Jean-François | M. CADIOU Patrick |
| Igny | M. TURPIN Richard | M. DARDARE Vincent |
| Issy-les-Moulineaux | M. SANTINI André | M. MARTIN Gérard |
| Ivry-sur-Seine | Mme POLIAN Nicole | M. MOKRANI Mehdi |
| Joinville-le-Pont | M. GRESSIER Jean-Jacques | M. PLATET Jean-Marie |
| Le Mesnil-le-Roi | M. KENISBERG Didier | M. MONTFERME Michel |
| Le Perreux-sur-Marne | M. CARTIGNY Pierre | M. COUTURE Éric |
| Le Raincy | M. CACACE Bernard | Mme RATEAU Chantal |
| Les Pavillons-sous-Bois | M. SARDA Patrick | Mme DUBOSC Sophie |
| Levallois-Perret | Mme DESCHIENS Sophie | Mme COVILLE Isabelle |
| Livry-Gargan | M. PRUDHOMME Gérard | M. MICONNET Olivier |
| Maisons-Alfort | M. EDMOND Philippe | Mme PEREZ Karine |
| Margency | Mme ELIMAS Nathalie | Mme MONCOMBLE Fanny |
| Mériel | M. COURTOIS Jean-Pierre | M. DELANNOY Jean-Louis |
| Méry-sur-Oise | M. EON Pierre-Édouard | M. LEGENS Éric |
| Meudon | M. MARSEILLE Hervé | Mme DE PAMPELONNE Florence |
| Montmagny | M. MASSOT Bernard | M. BELLEC Jean-François |
| Montmorency | M. DAUX Jean-Pierre | M. GUIRAUDET Pierre |
| Neuilly-Plaisance | M. MALAYEUDE Jean-Philippe | M. TOURE Mouhamet |
| Neuilly-sur-Marne | M. MAHEAS Jacques | M. MEHEUST Michel |
| Neuilly-sur-Seine | M. VINENT-GARRO Serge | Mme SOUPLET Marie-Laure |
| Nogent-sur-Marne | M. EYCHENNE Sébastien | M. DAVID Jean-Paul |
| Noisy-le-Grand | Mme CLAVEAU Michèle | M. FEJAN Jean-Luc |
| Orly | Mme BONNISSEAU Geneviève | Mme BARRE Stéphanie |
| Palaiseau | M. DE LASTEYRIE Grégoire | Mme DELANOUE Ludivine |
| Piscop | M. SEMPERE Elias | Mme DRUON-RIOT Sandrine |
| Rosny-sous-Bois | M. MANGON Pierre | Mme VAVASSORI Patricia |
| Rungis | M. CHARRESSON Raymond | M. LEROY Patrick |
| Saint-Brice-sous-Forêt | M. BALDASSARI Patrick | M. GAGNE Roger |
| Saint-Gratien | M. LEVILAIN Jean-Claude | M. BRIQUET Claude |
| Saint-Mandé | M. WEIL Julien | M. DANTI Albert |
| Saint-Maurice | M. CAMBON Christian | Mme BEHETRE Krystina |
| Sarcelles | M. ABCHICHE Mohammed Ali | M. ESPIASSE Antoine |
| Sartrouville | M. GODART Raynald | Mme AKNINE Dominique |
| Sevran | M. CHATENET Michel | M. GRAMFORT Matthieu |
| Sèvres | M. FORTIN Jean-Pierre | M. JIAUME Michel |
| Soisy-sous-Montmorency | M. STREHAIANO Luc | M. STUDZINSKA Jean |
| Thiais | M. DELL'AGNOLA Richard | M. GRINDEL Alain |
| Valmondois | M. SALZARD Michel | Mme UGUEN Gwenaëlle |
| Vaires-sur-Marne | Mme MORIN-PINATTON Lydie | M. STADTFELD Roger |
| Vanves | M. GAUDUCHEAU Bernard | M. ROCHE Bernard |
| Vaujours | M. BAILLY Dominique | M. LEMASSON Claude |
| Vélizy-Villacoublay | M. DREVON Bruno | M. HUCHELOUP Frédéric |
| Villemomble | M. MAGE Pierre-Étienne | M. MALLET Éric |
| Villeneuve-le-Roi | M. SADRIN Gérard | M. DRAMARD José |
| Villiers-Adam | M. MACE Bruno | M. MONTAGNIER Éric |
| Villiers-le-Bel | M. BARBERYE Alain | M. EDART Léon |
| Villiers-sur-Marne | M. CRETTÉ Jean-Claude | Mme MARTI Christiane |
| Vincennes | Mme HARTMANN Isabelle | M. BENSOUSSAN Éric |
| Vitry-sur-Seine | Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile | M. KONATÉ Ibrahima |

# 7 COMMISSIONS POUR PRÉPARER ET SUIVRE LES DÉCISIONS

Constituées de délégués titulaires désignés parmi les membres du Comité selon le principe de la représentation proportionnelle et présidées de droit par le Président du SEDIF, elles sont chargées d'étudier les questions à soumettre au Comité.

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES / JURY DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

### RÔLE DE LA CAO

- Agrément des candidatures et désignation de l'offre économiquement la plus avantageuse pour la plupart des marchés publics à procédure formalisée et pour les marchés à procédure adaptée de l'article 30 du Code des marchés publics.
- Avis préalable à la conclusion des avenants ayant une incidence financière cumulée de plus de 4,5 % par rapport au montant du marché.
- Avis consultatif pour les MAPA et les marchés subséquents d'un montant supérieur ou égal au seuil interne.

### RÔLE DU JURY

- Avis sur la présélection des candidats et la désignation du lauréat dans le cadre des concours d'architecture.

### TRAVAUX 2015

- 11 réunions de la CAO : 25 agréments de candidatures et 37 jugements des offres.
- 1 jury de maîtrise d'œuvre : refonte de la station de Villiers-le-Bel.
- Avis préalable à la conclusion d'1 avenant.
- Avis consultatif sur l'attribution de 7 marchés subséquents de maîtrise d'œuvre.

## COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

### RÔLE

- Créée dans le cadre du choix du mode de gestion du service public de l'eau.
- Avis sur les projets d'avenants au contrat de DSP.

### TRAVAUX 2015

- La commission ne s'est pas réunie.

## COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

### RÔLE

- Contrôle des modalités et du résultat de l'examen des comptes du délégataire.
- Consultation avant les débats et l'adoption des orientations budgétaires et des comptes.
- Avis sur la fixation des redevances facturées aux usagers et versées à l'AESN et à VNF.

### TRAVAUX 2015

- Examen des comptes du délégataire pour l'exercice 2014.
- Examen de l'équilibre économique du XVe Plan 2016-2020.
- Examen des documents financiers : compte administratif 2014, budget supplémentaire et décisions modificatives n° 2 et 3 pour 2015, grands axes du débat d'orientations budgétaires et budget primitif pour 2016.
- Examen des modalités de fixation des redevances facturées par le SEDIF et reversées à l'AESN et à VNF pour l'exercice 2016.

## COMMISSION TARIFICATION

### RÔLE

- Examen de la politique tarifaire du SEDIF.
- Suivi du dispositif Eau Solidaire, qui aide les foyers en difficulté à payer leur facture d'eau et à maîtriser leur consommation.

LE SEDIF EXPÉRIMENTE L'EXTENSION DE L'AIDE EAU SOLIDAIRE AUX NON ABONNÉS EN IMMEUBLES COLLECTIFS

STAND COMMUN « LES SERVICES PUBLICS URBAINS DU GRAND PARIS » À L'OCCASION DE LA COP21

### TRAVAUX 2015

- Examen du bilan 2014 des 3 volets du dispositif (assistance, prévention, urgence).
- Audition des résultats de l'étude destinée à recenser et analyser les actions de prévention menées avec les structures partenaires (associations, bailleurs, CCAS), identifier les bonnes pratiques et les leviers d'optimisation possibles.
- Décision de poursuivre jusqu'à son terme la phase test menée dans le cadre de l'expérimentation loi Brottes avec 17 villes pilotes volontaires et leurs bailleurs, pour étendre l'aide d'urgence aux non abonnés.
- Décision d'expérimenter une aide globale permettant à une copropriété en difficulté de sortir durablement de la précarité eau.

## COMMISSION TRAVAUX

### RÔLE

- Examen, avant le débat d'orientations budgétaires, du programme d'investissement annuel (PIA) et du programme de recherches, d'études et de partenariats (PREPa) issus du Schéma directeur et du Plan quinquennal.
- Suivi du contrôle de la délégation et avis sur ses résultats.
- Examen des options techniques structurantes des programmes d'opérations.

### TRAVAUX 2015

- Avis sur le débat d'orientations budgétaires, le PIA et le PREPa, le programme et l'avancement des travaux au titre de la délégation.
- Examen des orientations du Schéma directeur révisé et du XVe Plan.
- Information sur la nouvelle charte de communication chantiers et la création d'une maquette numérique de type BIM (Building Information Modeling) pour la modernisation du site de Palaiseau.

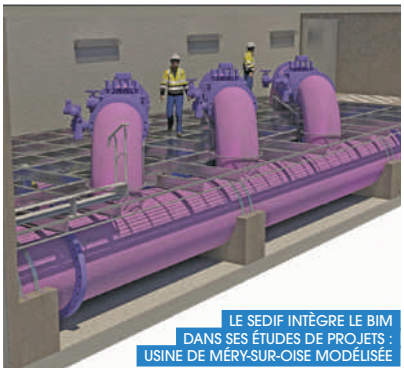

LE SEDIF INTÈGRE LE BIM DANS SES ÉTUDES DE PROJETS : USINE DE MÉRY-SUR-OISE MODÉLISÉE

## COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES ET SOLIDARITÉ

### RÔLE

- Association des délégués aux actions de solidarité internationale du SEDIF.
- Instruction des demandes de subventions présentées par les associations avant l'attribution en Comité et suivi de l'avancement des projets.

### TRAVAUX 2015

- Avis favorable au financement de 26 projets représentant 2,6 M€ d'aides.
- Examen de l'état d'avancement des projets en cours.

## COMMISSION COMMUNICATION

### RÔLE

- Validation du plan de communication.
- Avis sur le budget primitif communication / relations publiques.

### TRAVAUX 2015

- Audition de l'étude relative à la communication digitale du SEDIF et des résultats 2014 de l'Observatoire de la qualité du service public de l'eau.
- Avis sur les propositions de nouveaux supports de communication pédagogique, la nouvelle communication des chantiers sur le réseau du SEDIF, la communication sur la fin du déploiement Téléo en commun avec le délégataire.
- Information sur les supports accompagnant les nouveaux circuits de visites des usines, le partenariat du SEDIF pour la conférence COP21 et la communication associée, la mise en place d'un stand commun des grands syndicats à la COP21 et au Salon des Maires d'Île-de-France.
- Examen de la maquette du kit pédagogique « Du nuage au robinet ».

# UNE COMMISSION POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES USAGERS

La CCSPL permet aux représentants des usagers de s'exprimer et de participer à la gestion, au contrôle et à l'amélioration du service. Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, elle peut être consultée pour donner son avis sur toute question ayant une incidence directe sur l'organisation du service.

## TRAVAUX DE LA CCSPL EN 2015

### ELLE S'EST RÉUNIE 1 FOIS ET A EXAMINÉ :

- le rapport d'activité sur l'exécution du contrat de délégation de service public (DSP) établi par le délégataire, Veolia Eau d'Île-de-France, qui présente le bilan des missions réalisées en 2014 pour le SEDIF, et les moyens humains, techniques et financiers mobilisés,
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SEDIF, ainsi que les rapports d'activité et développement durable pour l'exercice 2014,
- les projets de participation du SEDIF à des programmes de recherche et développement.

### ELLE A ÉGALEMENT ÉTÉ INFORMÉE SUR :

- les modalités de contrôle de l'exécution du contrat de DSP et le bilan 2014 de la relation usagers,
- les résultats des enquêtes menées en 2014 par le SEDIF dans le cadre de son Observatoire de la qualité du service public de l'eau,
- le bilan des 3 volets du dispositif Eau Solidaire pour l'année 2014,
- l'avancement des travaux relatifs au projet d'extension de l'Aide Eau Solidaire aux non abonnés (y compris les locataires des copropriétés privées), objet de l'expérimentation ouverte par l'article 28 de la loi n° 2013-312 (dite loi Brottes), qui vise à favoriser l'accès à l'eau et à mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau.

À l'occasion de la présentation et de l'analyse de ces bilans, elle a demandé d'étudier la possibilité de faire bénéficier les copropriétés d'une présentation sur les économies d'eau lors des assemblées générales, et d'un programme de sensibilisation sur ce sujet.

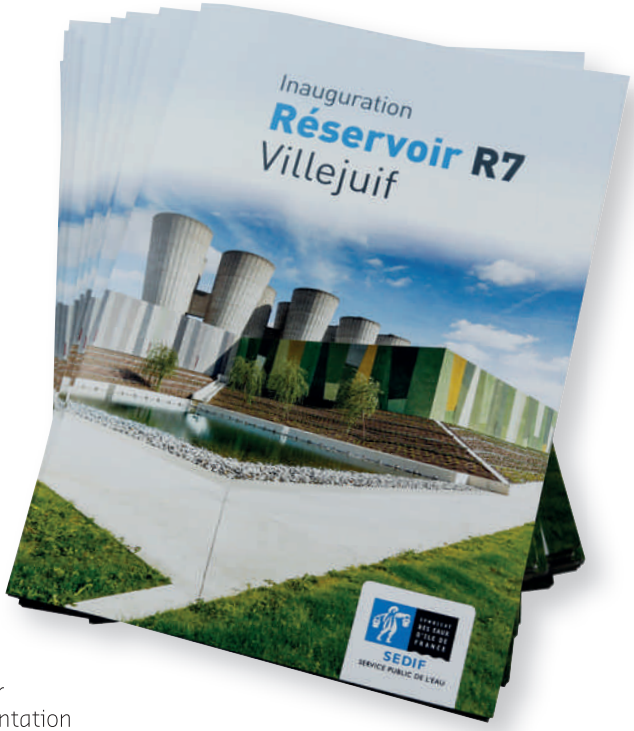


LE 15 OCTOBRE 2015, LES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA CCSPL ONT ÉTÉ INVITÉS À PARTICIPER À L'INAUGURATION DU RÉSERVOIR R7 DE VILLEJUIF

## COMPOSITION DE LA CCSPL EN 2015

- Le Président du SEDIF ou son représentant
- 6 membres titulaires et 6 suppléants désignés parmi les membres du Comité dans le respect de la représentation proportionnelle
- Des représentants d'associations d'usagers et de consommateurs agréées par arrêté ministériel :
  - Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC)
  - Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
  - Confédération Syndicale des Familles (CSF)
  - Fédération des Familles de France
  - Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir
- Le Professeur Bernard FESTY, en qualité de personne qualifiée

# DES ÉQUIPES MOBILISÉES

## ADAPTATION DES MOYENS HUMAINS POUR LA PÉRIODE 2016-2020

Le dimensionnement des effectifs du SEDIF est ajusté à l'occasion de chaque Plan quinquennal d'investissement ou de sa révision à mi-parcours, afin de le mettre en cohérence avec le contexte administratif et économique. Les orientations ambitieuses du XV^e^ Plan 2016-2020 ont conduit à la création de 7 postes par le Comité de décembre 2015.

Respectant les principes fixés par le Président et le Bureau, l'adaptation des moyens humains pour la période 2016-2020 a été établie sur une base raisonnable et optimisée (+ 7 postes permanents par rapport à l'effectif actuel, représentant une hausse de 5,7 % de la masse salariale, soit l'équivalent de 0,002 €/m³ sur le prix de l'eau), au regard d'un niveau d'investissement en hausse de 50 % et avec l'hypothèse d'un territoire et d'un périmètre d'activité identiques, voire étendus.

Les mesures décidées pour 2016 permettront d'améliorer le ratio « masse salariale / budget du SEDIF » : le taux moyen constaté d'environ 4 % sur le XIV^e^ Plan descendra autour de 3,5 % au XV^e^, principalement en raison de la hausse marquée des dépenses d'investissement, en parallèle de la hausse mesurée que représente le renforcement humain.

**TAUX D'ABSENTÉISME**

**3,7 %**

Au SEDIF, le taux d'absentéisme des agents, toutes catégories de personnel confondues, est de 3,7 %, soit un taux très inférieur à celui constaté dans la fonction publique territoriale (8,7 %)

**EFFECTIFS DU SEDIF**

**103**

AGENTS
EN POSTE POUR UN EFFECTIF BUDGÉTÉ
DE 121 AGENTS

## FONCTIONNEMENT DES INSTANCES PARITAIRES

Le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont été mis en place en 2015 avec les nouveaux représentants du personnel, issus des élections professionnelles du 4 décembre 2014.

4 CT et 3 CHSCT se sont tenus au cours de l'année et ont abordé de nombreux dossiers, conformément à la réforme initiée par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social au sein de la fonction publique.

| | 31/12/2014 | | 31/12/2015 | |
|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| **Personnel administratif** | **9** | **48** | **11** | **46** |
| Catégorie A | 7 | 15 | 9 | 13 |
| Catégorie B | 2 | 10 | 2 | 11 |
| Catégorie C | 0 | 23 | 0 | 22 |
| **Total** | **57** | | **57** | |
| **Personnel technique** | **32** | **16** | **29** | **15** |
| Catégorie A | 30 | 13 | 27 | 13 |
| Catégorie B | 2 | 3 | 2 | 2 |
| Catégorie C | 0 | 0 | 0 | 0 |
| **Total** | **48** | | **44** | |
| **Apprentis** | **2** | **0** | **2** | **0** |
| **Effectif total en poste** | **43** | **64** | **42** | **61** |
| | **107** | | **103** | |

## MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le décret nº 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux a instauré l'entretien professionnel, applicable, en lieu et place de la notation, aux évaluations afférentes aux activités postérieures au 1er janvier 2015.

Un processus d'évaluation proche du dispositif de l'entretien professionnel préexistait au SEDIF. Il était cependant nécessaire d'en faire évoluer le formalisme pour respecter strictement les termes du décret et accompagner les évaluateurs dans le nouveau cadre.

### UN TRAVAIL DE RÉFLEXION A ÉTÉ ENGAGÉ, DANS UN ESPRIT DE CONCERTATION LARGE ET AVEC L'ASSISTANCE D'UN CABINET SPÉCIALISÉ, POUR :

- vérifier la conformité générale des pratiques du SEDIF et analyser les besoins d'évolution au regard du nouveau cadre,
- produire des supports conformes au nouveau cadre réglementaire, en associant des groupes de travail composés d'un panel d'agents et des représentants du personnel,
- proposer des supports de communication sur le nouveau dispositif.

### LA REVUE DU DISPOSITIF EXISTANT D'ÉVALUATION PAR LE CABINET DE CONSEIL A CONFIRMÉ QUE LE SEDIF POUVAIT SE PRÉVALOIR DE PRATIQUES DÉJÀ BIEN ANCRÉES :

- référentiel de fiches de poste en place,
- format de l'évaluation couvrant sur le fond les thèmes de l'entretien professionnel,
- évaluation pratiquée pour tous les agents sans exception liée au statut.

### LES ENJEUX DE LA NOUVELLE PROCÉDURE SONT :

- le formalisme (respect des délais réglementaires, sécurisation face aux possibilités de recours),
- la rubrique « Rappel des acquis de l'expérience »,
- la formation des évaluateurs, l'harmonisation des pratiques au regard du nouveau cadre et l'information des évalués.

04

# INVESTIR
POUR L'EAU
DE DEMAIN

# INNOVER

## VERS UNE EAU PURE SANS CALCAIRE ET SANS CHLORE

Une étude d'opportunité a permis de préparer l'objectif ambitieux du XVe Plan « vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore, jusqu'au robinet des consommateurs ».

La solution technique identifiée - les membranes d'osmose inverse basse pression (OIBP) - permettra de répondre aux 3 enjeux principaux :

- **sanitaire :** en augmentant la sécurité grâce à un traitement qui offre une barrière physique performante,
- **qualitatif :** en diminuant le taux de calcaire présent dans l'eau et en améliorant la qualité gustative grâce à la diminution du taux de chlore après abattement de la matière organique,

PILOTE DU CENTRE D'ESSAIS DE CHOISY-LE-ROI

- **économique :** en réduisant les dépenses liées au calcaire chez l'usager.

Les usagers du service de l'eau bénéficieront ainsi d'une eau de qualité irréprochable, tout en réalisant des économies grâce à la décarbonatation collective de l'eau.

Les premiers essais de membranes OIBP ont débuté au centre d'essais de l'usine de Choisy-le-Roi. Ils visent à caractériser les performances des membranes du marché en matière de perméabilité et de rétention des sels et des micropolluants, afin d'en sélectionner 2 qui seront testées sur pilote.

## DES GRENOUILLES POUR RENSEIGNER SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Alors que les performances analytiques permettent d'identifier de plus en plus de micropolluants dans les eaux, il est légitime de s'interroger sur les conséquences sanitaires de leur présence. Ces études sont longues et complexes, et n'ont d'ailleurs dans bien des cas pas encore permis d'aboutir à la définition de normes pour l'eau potable.

Cependant, le SEDIF se doit d'être toujours en pointe sur la qualité des eaux qu'il distribue. À la mesure de ses compétences, il a souhaité évaluer quels pouvaient être leurs effets perturbateurs endocriniens. Un partenariat d'étude a été conclu avec la société WatchFrog, qui a développé des tests de mesure des effets de la perturbation thyroïdienne et de la perturbation œstrogénique dans les eaux. Ces tests respectent les normes XP T90-716-1 et XP T90-716-2 publiées en septembre 2015 par l'AFNOR, basées sur une méthode de mesure de l'expression d'une protéine fluorescente produite par des larves de grenouilles et de poissons exposées à ces eaux.

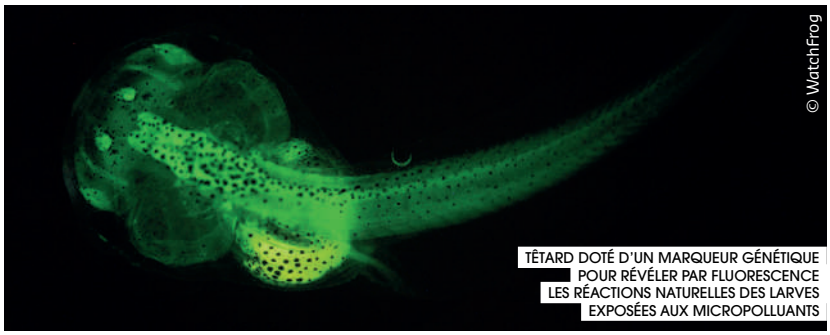


TÊTARD DOTÉ D'UN MARQUEUR GÉNÉTIQUE POUR RÉVÉLER PAR FLUORESCENCE LES RÉACTIONS NATURELLES DES LARVES EXPOSÉES AUX MICROPOLLUANTS

L'UTILISATION DE TRÈS JEUNES STADES EMBRYONNAIRES, NOUVELLE GÉNÉRATION ET ALTERNATIVE ÉTHIQUE DE TEST, EST ENCOURAGÉE PAR LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

## LA MAQUETTE NUMÉRIQUE (BIM) AU SEDIF

En préfiguration de l'intégration obligatoire du BIM (Building Information Modeling, modélisation des données du bâtiment) dans les appels d'offres, l'expérience pilote de l'opération de refonte du site de Palaiseau (13 M€ H.T. de travaux) illustre la nouvelle place de l'intelligence numérique au cœur des services publics et s'inscrit dans l'objectif de généraliser la méthodologie, pour encore mieux maîtriser la qualité des investissements et de l'exploitation du patrimoine du SEDIF.

Le BIM est à la fois une méthode de réalisation et une nouvelle démarche de collaboration pour les maîtres d'ouvrage publics et leurs partenaires. Il met en relation tous les intervenants sur un support électronique appelé maquette numérique (MN), qui contient à la fois les propriétés géométriques de l'ouvrage et les caractéristiques de tous les objets utilisés.

Les vues 3D générées par le BIM sont des outils d'aide à la décision et des supports aisés de communication, mais le BIM est avant tout un outil de collaboration (enrichissement continu des informations, identification facilitée des incohérences, adaptation du projet).

Une fois atteint le niveau de maturité final, chaque partie prenante travaillera en temps réel sur un même support électronique.

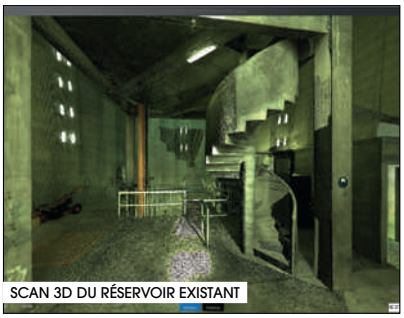
SCAN 3D DU RÉSERVOIR EXISTANT

MAQUETTE NUMÉRIQUE POUR L'OPÉRATION DE REFONTE DU SITE DE PALAISEAU. VUE D'ENSEMBLE

INTÉRIEUR DE LA NOUVELLE STATION

INTÉRIEUR DU NOUVEAU RÉSERVOIR

# LES TRAVAUX DE DEMAIN

## LES ÉTUDES DE FAISABILITÉ RÉALISÉES EN 2015 PERMETTENT DE DÉFINIR CERTAINES DES OPÉRATIONS DES XVe ET XVIe PLANS POUR UN MONTANT DE PLUS DE 50 M€ H.T.

Dernière année du XIVe Plan, l'année 2015 a permis le lancement de 22 études de faisabilité relatives à des opérations qui seront en phase « chantier » à partir de 2018 et s'achèveront, pour certaines, durant le XVIe Plan. 24 études ont été finalisées, dont 2 études majeures portant sur des ouvrages clés de la sécurisation hydraulique du réseau du SEDIF.

### RÉNOVATION DES STATIONS DE VILLETANEUSE ET PIERREFITTE-SUR-SEINE

Construites respectivement en 1980 et 1962, ces stations sont aujourd'hui vieillissantes et posent des problèmes d'exploitation. Leur rénovation est rendue nécessaire par la vétusté des équipements hydrauliques, électromécaniques et électriques. Ces travaux contribueront aux objectifs de sécurité (transfert entre usines principales) et de valorisation du patrimoine industriel du SEDIF. Ces opérations sont estimées à 7 M€ H.T. chacune, pour des travaux programmés de 2018 à 2020 pour Villetaneuse et de 2019 à 2022 pour Pierrefitte.

VUE ARRIÈRE DE LA STATION DE VILLETANEUSE

## BILAN DU XIVe PLAN

# ENGAGEMENTS TENUS !

Le bilan du XIVe Plan 2011-2015 démontre la capacité du SEDIF à réaliser ses objectifs ambitieux pour moderniser son patrimoine industriel (usines de production d'eau, stations de pompage et réservoirs), et disposer ainsi d'installations rénovées et performantes. Il est aussi marqué par la reprise sous maîtrise d'ouvrage publique du renouvellement des conduites de distribution, avec près de 200 km de canalisations remplacés sur la période.

### LES FAITS MARQUANTS DU XIVe PLAN

- l'achèvement du renouvellement des branchements en plomb : initié en 2000, ce programme a permis de remplacer plus de 250 000 branchements en 15 ans, soit près de la moitié du parc, pour 780 M€ T.T.C. ;
- le nombre croissant d'opérations de déplacement de conduites liées aux projets de transport du Grand Paris ;
- les rénovations de stations de pompage et de réservoirs, pour lesquelles le SEDIF apporte une attention particulière à l'aspect architectural et l'intégration urbaine, comme pour la construction du réservoir R7 à Villejuif, plus importante opération du XIVe Plan ;

UNITÉ DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS, USINE DE CHOISY-LE-ROI

- l'achèvement d'opérations majeures de renouvellement et de modernisation de certaines unités fonctionnelles des usines de production d'eau, dont l'installation d'un traitement aux ultraviolets dans les usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne, la rénovation de l'unité élévatoire de l'usine de Neuilly-sur-Marne ou encore la construction d'une nouvelle unité de traitement des effluents pour l'usine de Choisy-le-Roi.

### L'ESSENTIEL DES DÉPENSES DU XIVe PLAN S'INSCRIT AINSI DANS 4 THÉMATIQUES DU SCHÉMA DIRECTEUR 2011-2025 :

- gestion patrimoniale du réseau,
- gestion patrimoniale des usines, stations de pompage et réservoirs,
- sécurisation du système de production-distribution,
- gestion du risque sanitaire.

**BILAN DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT, ÉTUDES ET PARTENARIATS DU XIVe PLAN PAR THÉMATIQUE DU SCHÉMA DIRECTEUR 2011-2025**

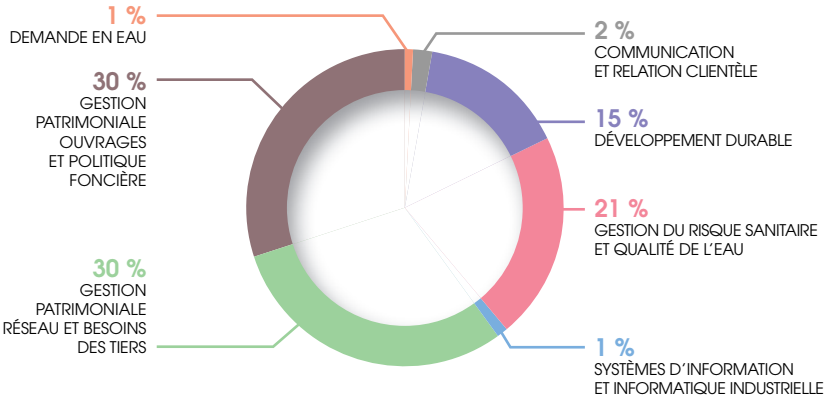


Sur 624 M€ T.T.C. de dépenses prévues lors de la révision du XIVe Plan à mi-parcours en 2013, 579 M€ T.T.C. ont été réalisés, soit un taux de 93 %, sans augmentation de la part SEDIF du prix de l'eau depuis 8 ans.

**800 M€ T.T.C.**
DÉPENSÉS AU BÉNÉFICE DES USAGERS

Le délégataire, conformément aux objectifs fixés par le SEDIF, a investi 220 M€ T.T.C. au cours du XIVe Plan, soit un montant total d'investissements du service de l'eau de près de 800 M€ T.T.C., au bénéfice des usagers.

Sur les 232 opérations traitées au XIVe Plan, 121 se poursuivront au XVe Plan pour des dépenses prévisionnelles de 575,2 M€ T.T.C.

## UN PATRIMOINE OUVRAGES MODERNISÉ

# POUR UNE PERFORMANCE AMÉLIORÉE

## QUEL NIVEAU D'INVESTISSEMENT ?

Dans le cadre de l'élaboration de son XVe Plan 2016-2020, le SEDIF a souhaité conforter ses choix d'investissement grâce à une évaluation globale des besoins en renouvellement / modernisation de ses ouvrages, basée sur une projection de leur performance à l'issue des travaux préconisés.

Pour cela, il a mené 2 études axées sur le vieillissement des installations et leur vétusté.

### ÉTUDE 1 : QUANTIFICATION DES BESOINS

Fondée sur des durées de vie techniques par type de composant (génie civil, équipements, automatismes et électricité) et une valorisation des ouvrages selon ce même découpage, elle quantifie les besoins annuels en renouvellement / modernisation du patrimoine industriel, dont la valeur à neuf est estimée à 2 milliards d'euros. La date de mise en service des installations étant connue, on en déduit alors une période pendant laquelle il faut prévoir de les renouveler.

En agrégeant les coûts de renouvellement de chaque opération, une prévision du besoin global d'investissement est obtenue pour chaque année. Cette consolidation a permis de vérifier la cohérence avec le recensement à dire d'expert, ouvrage par ouvrage.

### ÉTUDE 2 : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Elle a permis de simuler l'amélioration de la performance des ouvrages, évaluée au travers du critère « continuité de service ». Une analyse conduit à cartographier le niveau de risque selon une matrice « vétusté / criticité ».
L'objectif est d'identifier les ouvrages vétustes et présentant un risque élevé pour la continuité de service pour définir les priorités de modernisation, puis de simuler leur état futur selon la nature des travaux réalisés.

Cette approche nouvelle permet de justifier qualitativement les travaux en projetant la performance des ouvrages après les opérations de renouvellement.

RÉPARTITION DES CAPACITÉS DE STOCKAGE (HORS RÉSERVES DES USINES) EN FONCTION DE LEUR CRITICITÉ : ÉTAT CONSTATÉ EN 2015

| Cartographie de risques – Capacité (%) | | Gravité des conséquences | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | G1 | G2 | G3 | G4 | |
| Vétusté | V4 | 0 % | 0 % | 0 % | 4 % | 4 % |
| | V3 | 1 % | 4 % | 1 % | 20 % | 26 % |
| | V2 | 2 % | 1 % | 0 % | 4 % | 7 % |
| | V1 | 0 % | 2 % | 1 % | 60 % | 63 % |
| | | 3 % | 7 % | 2 % | 88 % | 100 % |

| Description du niveau de risque (criticité) |
|---|
| Très élevé |
| Élevé |
| Modéré |
| Faible |

ÉTAT PROJETÉ APRÈS RÉALISATION DES OPÉRATIONS DU XVe PLAN : LA PERFORMANCE DES OUVRAGES DE STOCKAGE S'AMÉLIORE

| Cartographie de risques – Capacité (%) | | Gravité des conséquences | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | G1 | G2 | G3 | G4 | |
| Vétusté | V4 | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| | V3 | 1 % | 3 % | 0 % | 6 % | 10 % |
| | V2 | 1 % | 1 % | 1 % | 32 % | 35 % |
| | V1 | 1 % | 3 % | 1 % | 50 % | 55 % |
| | | 3 % | 7 % | 2 % | 88 % | 100 % |

Au-delà des analyses macroscopiques menées pour la préparation du XVe Plan, le SEDIF a également testé une méthode beaucoup plus fine sur le site pilote d'Arvigny. Basée sur des lois de vieillissement propres à chaque type d'équipement et d'environnement fonctionnel, tenant compte de l'effort de maintenance réalisé et du vieillissement constaté, elle permet de visualiser l'évolution de la vétusté des installations dans le temps, et surtout de définir précisément les opérations à réaliser (périmètre et calendrier). Les résultats positifs de cette étude ont confirmé l'intérêt de disposer d'un outil d'aide à la décision qui permette d'optimiser les investissements.

## UNE NOUVELLE UNITÉ DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS

# À CHOISY-LE-ROI

### DES REJETS EN SEINE ENCORE RÉDUITS ET CONFORMES AUX NORMES

Cette nouvelle unité, réceptionnée en septembre 2015, est capable de traiter les purges des décanteurs, mais aussi les eaux de lavage des filtres à sable auparavant rejetées en Seine sans traitement. Sa construction a été rendue possible par la démolition préalable d'un décanteur de la filière eau devenu inutile suite à la baisse des consommations d'eau.

NOUVELLE UNITÉ DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS DE CHOISY-LE-ROI

**DURÉE DU CHANTIER**
4,5 ANS

**MONTANT DU PROGRAMME**
23,4 M€ T.T.C.

**La rénovation des unités de filtration lancée dans les usines de Choisy-le-Roi et Méry-sur-Oise - Montant global : 96 M€ T.T.C.** Les études de maîtrise d'œuvre ont débuté par la réalisation de la maquette numérique des installations et le diagnostic des équipements. Dans l'attente de ces travaux d'envergure, 8 filtres à sable de Choisy-le-Roi sont en cours de réhabilitation afin de sécuriser la capacité de production.

### UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT VISUEL ET SONORE POUR LES RIVERAINS

La façade du nouveau bâtiment, alliant béton, polycarbonate, bardage métallique et acier corten, s'intègre harmonieusement au sein de l'usine. Dès 2016, l'ancienne unité de traitement des effluents, plus proche des habitations, sera détruite et remplacée par 70 places de parking vert et par des aménagements paysagers favorisant la biodiversité.

**● PROCÉDÉ DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS**

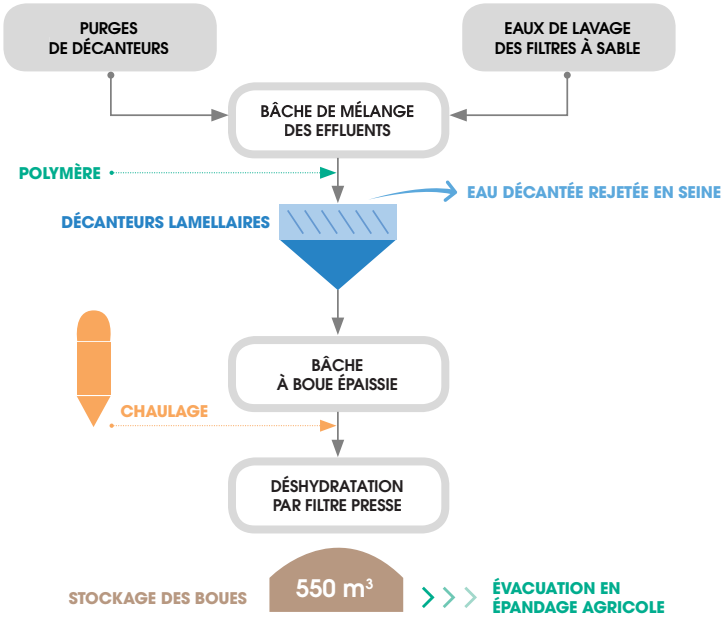

# LE SITE DE MONTREUIL MODERNISÉ

## DES INSTALLATIONS STRATÉGIQUES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'EST PARISIEN

Sur ce site, sont situés les 3 plus grands réservoirs semi-enterrés du SEDIF, R7, R8 et R9 (1978-1979), d'une capacité totale de 185 500 m³, une station de pompage principale (1971), une station de pompage de secours (1992) et 2 unités de chloration (1992 et 2003).

Afin de sécuriser l'alimentation de près d'1,8 million d'habitants et de fiabiliser le fonctionnement des ouvrages, un programme complet de modernisation du site, d'un montant total de 21,42 M€ T.T.C, est en cours.

La mise en sûreté du site dans le cadre du PMS, achevée en 2014, a porté sur le déploiement de protections passives (remplacement d'1,1 km de clôtures et protection des accès) et actives (déploiement de caméras de vidéosurveillance, rénovation du contrôle d'accès et de l'anti-intrusion).

Réceptionnée en 2015, l'opération de rénovation des réservoirs a permis de remplacer tous les équipements vétustes dont 17 vannes de diamètre 1 000 à 1 500 mm, de rénover 35 000 m² de toitures-terrasses et de réduire les pertes en eau lors de la vidange des réservoirs. Ainsi, 25 000 m³ d'eau, soit la consommation d'eau d'une journée pour 125 000 habitants, seront-ils économisés par an.

L'année 2016 verra la réalisation d'une nouvelle unité de chloration en entrée des réservoirs, permettant ainsi une moindre chloration en sortie de l'usine de Neuilly-sur-Marne et une amélioration de la perception du goût de l'eau.

Enfin, la refonte de la station de pompage principale, en cours d'études, débutera en 2017. Elle portera sur le renouvellement de tous les équipements dans l'enveloppe bâtie existante de la station, qui sera maintenue en fonctionnement durant les travaux, ainsi que sur la reprise des façades du bâtiment.

---

Le SEDIF s'est doté, dès 2008, d'un Plan de Management de la Sûreté (PMS) visant à renforcer la sûreté de ses infrastructures pour faire face à des risques d'actes mal intentionnés ou de vandalisme. Le site de Montreuil, particulièrement étendu et stratégique, a été l'un des premiers à bénéficier de ce plan d'action déployé sur tous les sites.

---

VUE DU BÂTIMENT DES ÉQUIPEMENTS HYDRAULIQUES DES RÉSERVOIRS RÉNOVÉ

INTÉRIEUR DU RÉSERVOIR R9 RÉNOVÉ ET MIS EN LUMIÈRE

## UN PROJET TECHNIQUE ASSOCIÉ À UN PROGRAMME FONCIER

Le SEDIF a souhaité réduire ses propriétés aux emprises foncières strictement nécessaires à l'exploitation de ses installations actuelles et à leurs évolutions à court, moyen et long terme.

Ce projet coïncidait avec la volonté de la commune de Montreuil de valoriser les quartiers du Haut-Montreuil par une approche globale. Le périmètre prévisionnel de l'opération d'urbanisme englobant une partie des parcelles amenées à être cédées par le SEDIF, les parties se sont rapprochées dès 2010 pour établir un protocole d'intention et, après plusieurs années d'échanges, ont signé, fin 2014, un acte de vente pour près de 3,7 ha. L'emprise conservée ménage une surface disponible pour la construction du futur réservoir R10.

## DISTRIBUTION / DIAMÈTRE ≤ 300 MM

# LE RENOUVELLEMENT S'ACCÉLÈRE

Le réseau de distribution, long de 7 636 km, atteint un rendement de 87,5 %, témoignant de son haut niveau de performance.

Le XIVe Plan 2011-2015 s'est traduit par le renouvellement de 192 km de canalisations vétustes en maîtrise d'ouvrage publique, soit 97 % de l'objectif du Plan.

Au cours du XVe Plan, le SEDIF va intensifier cet effort pour préserver et améliorer son patrimoine, dans la perspective de réduire de 10 % le nombre annuel de fuites. Ainsi, 396 km de réseau de distribution seront renouvelés sous maîtrise d'ouvrage publique au cours des 5 prochaines années, soit 66 km par an en 2016 et 2017, puis 88 km par an en 2018, 2019 et 2020.

**TRAVAUX RÉALISÉS EN 2015**

67,1 Km
DE CANALISATIONS DE DISTRIBUTION RENOUVELÉS

240
CHANTIERS RÉALISÉS

16 %
EN TECHNIQUES SANS TRANCHÉE

30
CHANTIERS SIMULTANÉS EN MOYENNE

42 M€ H.T.
COÛT GLOBAL

ATHIS-MONS, AVENUE JULES VALLÈS, 1 450 ML EN FONTE DUCTILE DE DIAMÈTRE 300 MM, DURÉE 1 AN

## OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES EN 2015

- **Athis-Mons, avenue Jules Vallès, renouvellement de 1 450 ml en fonte ductile de diamètre 300 mm, durée 1 an**
  Cette opération s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'alimentation de la station de surpression d'Athis-Mons à partir d'une canalisation de transport en provenance d'Arvigny, et de la préparation du dévoiement des réseaux du SEDIF nécessaire à l'installation de la plateforme du tramway T7 qui sera prolongé jusqu'à Juvisy-sur-Orge.
- **Puteaux, rue des Fusillés de la Résistance, chantier de 337 ml découpé en 3 phases**
  Une première tranche de 166 ml a été réalisée en 2015 en fonte ductile de diamètre 200 mm, sur une durée 2 mois. Cette intervention fait suite à des fuites survenues en septembre 2014, ayant mis en évidence une dégradation avancée de la conduite.

## UNE COMMUNICATION RENFORCÉE ET HARMONISÉE

Afin de renforcer l'information des riverains et la valorisation du SEDIF sur ses chantiers de renouvellement du réseau, une nouvelle charte graphique a été définie en 2015. Cette action vient conforter les efforts engagés dès 2014, notamment par la mise en place d'une information cartographique détaillant les chantiers en cours et programmés sur le site internet du SEDIF.

Le dispositif complet de communication recouvre :

- le renouvellement de l'ensemble des panneaux de chantiers (pédagogiques et informatifs),
- l'ajout de panonceaux identifiant le SEDIF sur les barrières,
- des rencontres avec les villes pour la présentation du programme pluriannuel de travaux,
- la distribution systématique d'un courrier aux riverains avant le démarrage des travaux,
- la généralisation d'enquêtes de satisfaction auprès des communes et des riverains concernés par les chantiers du SEDIF.

© Denis Hurteaux / Quatrevingtquinze, 2015

L'ÎLE-SAINT-DENIS, QUAI DE LA MARINE ET RUE MAURICE THOREZ, 653 ML DE CONDUITE EN POLYÉTHYLÈNE DE DIAMÈTRE 125 MM POSÉS EN FORAGE DIRIGÉ, DURÉE 2,5 MOIS AVEC APPLICATION DE LA NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE

TRANSPORT / DIAMÈTRE > 300 MM

# LE RÉSEAU À L'HEURE DU GRAND PARIS

Du fait du caractère stratégique des canalisations de transport, le SEDIF mène une politique volontariste de renouvellement pour assurer la pérennité des ouvrages et la fiabilité du fonctionnement du réseau. L'activité s'articule autour de 2 objectifs essentiels :

## RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL

En 2015, le SEDIF a poursuivi le renouvellement des canalisations de transport vétustes identifiées au XIVe Plan d'investissement, et initié les études des opérations inscrites au XVe Plan.
Il s'agit en priorité des canalisations constituées de tuyaux en béton armé à âme en tôle et fonte grise à joints coulés au plomb.
Pour minimiser les nuisances des chantiers, les techniques sans tranchée, parfois innovantes, sont privilégiées.

MANUTENTION PAR GRUE AU NIVEAU DU PUITS DE TRAVAIL, VILLEJUIF

## DÉVOIEMENT DANS LE CADRE DE PROJETS TIERS

Avec le développement du Grand Paris, de nombreux projets d'aménagement, portant en premier lieu sur les infrastructures de transport, sont lancés. Les gares de métros (L11, L15), les plateformes de tramways (T1, T4, T7, T9) nécessitent le dévoiement préalable des réseaux concessionnaires. Pour ce faire, le SEDIF s'est doté d'outils spécifiques compatibles avec les délais très contraints de ces opérations, comme des marchés à bons de commandes d'études et de travaux. Par exemple, les premiers travaux de dévoiement ont démarré dans le cadre du prolongement du tramway T4.

**TRAVAUX RÉALISÉS EN 2015**

**9**

CHANTIERS DE RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL **+ 1 CHANTIER DE DÉVOIEMENT** DANS LE CADRE DE TRAVAUX TIERS

**8 000 m**

DE CANALISATIONS POSÉS, DONT 400 m DE DÉVOIEMENT ET 1 400 m DE CANALISATIONS DE DISTRIBUTION

**38 %**

DU LINÉAIRE EXÉCUTÉ EN TECHNIQUES SANS TRANCHÉE (TUBAGE, FORAGE DIRIGÉ, MICROTUNNELIER)

**12,8 M€ H.T.**

INVESTIS

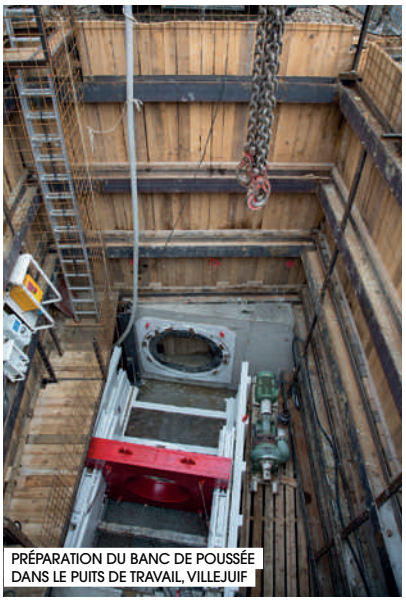

PRÉPARATION DU BANC DE POUSSÉE DANS LE PUITS DE TRAVAIL, VILLEJUIF

Historiquement, les réserves de 1re élévation de Villejuif sont reliées au site de la Vache Noire à Arcueil par 2 liaisons de diamètre 800 mm. Vétustes, elles seront remplacées par une seule liaison de diamètre 1 200 mm, posée progressivement depuis 2005.

Pour la pose de la dernière section, au regard des fortes contraintes foncières et de circulation, la technique sans tranchée du microtunnelier est mise en œuvre. Le réseau définitif en béton armé à âme en tôle et joints soudés est directement posé à 6,5 m de profondeur sur près de 285 m, en tir courbe, par une machine de 1,5 m de diamètre. Seules 2 fouilles, les puits de travail et de sortie, sont nécessaires, réduisant sensiblement les impacts sur l'environnement.

# LES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT

## LE GRAND PARIS : UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

La transformation de l'agglomération parisienne en une métropole à rayonnement européen et mondial se traduit par de nombreux projets de transport et d'aménagement (activités, logements), destinés à améliorer la qualité de vie et les services offerts aux habitants à l'horizon 2025-2030.

**Le SEDIF contribue activement à cette évolution en anticipant les besoins futurs en eau potable et en accompagnant les opérations d'aménagement.** Fortement impacté par l'ensemble de ces projets et très attentif à en limiter l'impact sur le prix de l'eau, il s'est engagé dans une démarche en 3 temps :

1. **une veille permanente** qui permet de planifier les interventions dans le cadre de ses Plans d'investissement et de négocier très en amont des adaptations avec les aménageurs, en vue de minimiser les impacts sur ses ouvrages et maîtriser ainsi les coûts ;
2. **des procédures consolidées et partagées :**
   - un guide pratique diffusé à tous les aménageurs, ayant vocation à rationaliser les échanges et préciser les contraintes du service public de l'eau potable,
   - un suivi des opérations de zones d'aménagement concerté (ZAC), projets de rénovation urbaine (PRU) et aménagements urbains ;
3. **des études préalables accélérées** pour établir les conditions techniques, juridiques et financières des déplacements.

## 2015 : DÉMARRAGE DES TRAVAUX DU GRAND PARIS EXPRESS

L'année 2015 a été marquée par le début des travaux du Grand Paris Express, la poursuite des études destinées à accompagner les aménageurs, la finalisation de nombreuses négociations et la signature de nouvelles chartes d'engagement et de partenariat.

**À titre d'exemple :**

- Plus de 10 études de faisabilité se sont achevées ou ont été lancées afin de répondre aux demandes des aménageurs (collectivités territoriales, bureaux d'études, Société du Grand Paris, STIF, SNCF, RATP, ZAC...) sur la compatibilité de leurs projets avec les ouvrages d'eau potable. Toutes ces études intègrent les aspects environnementaux et la continuité de l'alimentation en eau, pour maintenir une haute qualité de service à l'usager.
- M. Pierre-Étienne MAGE, vice-président, a signé pour le Président du SEDIF, le 1er juin 2015, une charte des chantiers préparatoires pour le prolongement de la ligne 11 du métro à l'Est avec la RATP et les autres acteurs de l'opération.
- Des conventions aménageurs ont été signées pour les opérations d'intérêt national. Dans une démarche de mutualisation et d'optimisation de la ressource en eau, le Bureau du SEDIF a ainsi approuvé, le 4 décembre 2015, une convention de partenariat avec l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay pour l'utilisation des forages géothermiques à l'Albien dans le cadre de l'ultime secours sur le plateau de Saclay (Palaiseau), site majeur du Grand Paris.

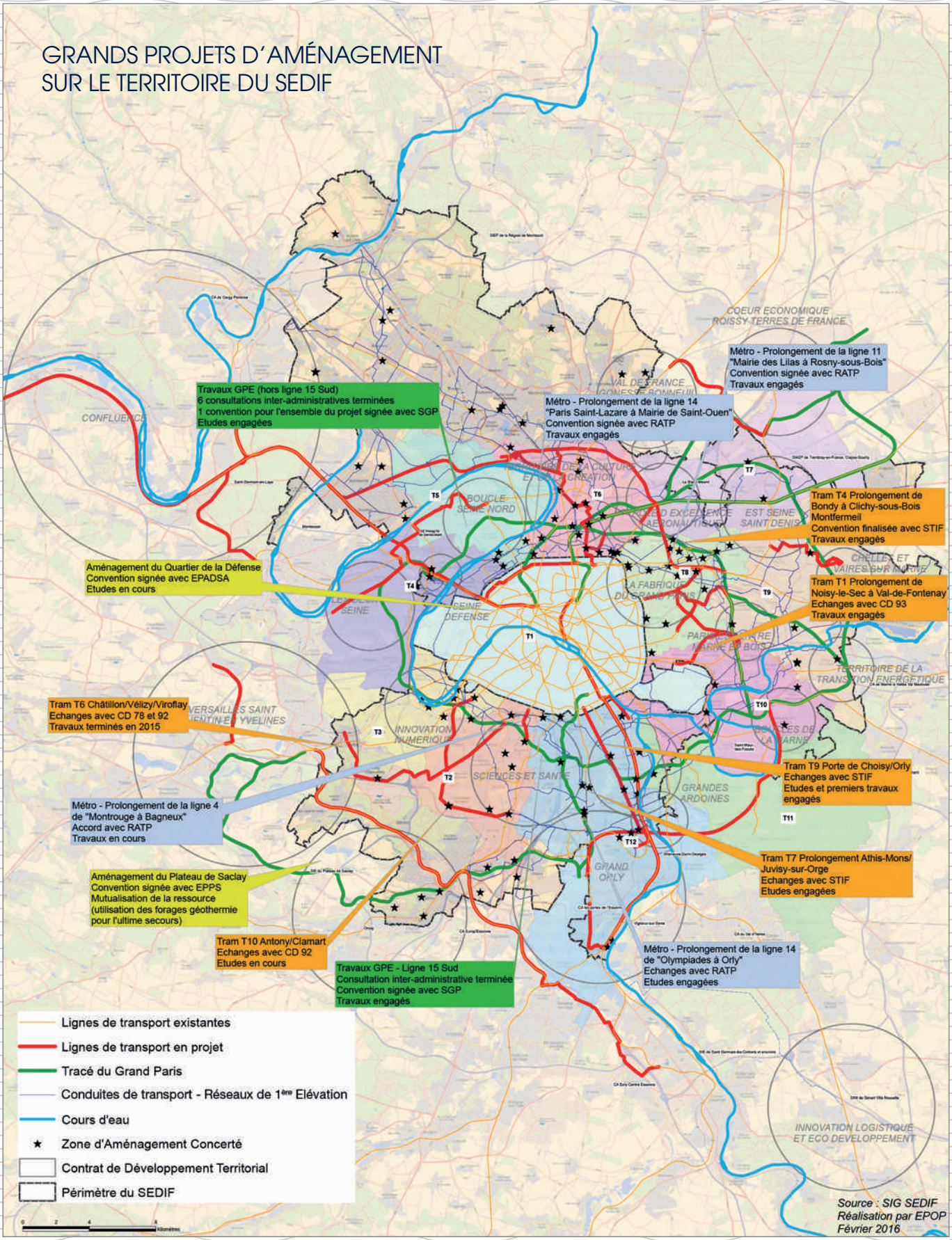
GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT
SUR LE TERRITOIRE DU SEDIF
Travaux GPE (hors ligne 15 Sud)
6 consultations inter-administratives terminées
1 convention pour l'ensemble du projet signée avec SGP
Etudes engagées
Métro - Prolongement de la ligne 14
"Paris Saint-Lazare à Mairie de Saint-Ouen"
Convention signée avec RATP
Travaux engagés
Métro - Prolongement de la ligne 11
"Mairie des Lilas à Rosny-sous-Bois"
Convention signée avec RATP
Travaux engagés
Tram T4 Prolongement de
Bondy à Clichy-sous-Bois
Montfermeil
Convention finalisée avec STIF
Travaux engagés
Aménagement du Quartier de la Défense
Convention signée avec EPADSA
Etudes en cours
Tram T1 Prolongement de
Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay
Echanges avec CD 93
Travaux engagés
Tram T6 Châtillon/Vélizy/Viroflay
Echanges avec CD 78 et 92
Travaux terminés en 2015
Tram T9 Porte de Choisy/Orly
Echanges avec STIF
Etudes et premiers travaux
engagés
Métro - Prolongement de la ligne 4
de "Montrouge à Bagneux"
Accord avec RATP
Travaux en cours
Tram T7 Prolongement Athis-Mons/
Juvisy-sur-Orge
Echanges avec STIF
Etudes engagées
Aménagement du Plateau de Saclay
Convention signée avec EPPS
Mutualisation de la ressource
(utilisation des forages géothermie
pour l'ultime secours)
Tram T10 Antony/Clamart
Echanges avec CD 92
Etudes en cours
Métro - Prolongement de la ligne 14
de "Olympiades à Orly"
Echanges avec RATP
Etudes engagées
Travaux GPE - Ligne 15 Sud
Consultation inter-administrative terminée
Convention signée avec SGP
Travaux engagés
CONFLUENCE
COEUR ECONOMIQUE
ROISSY TERRES DE FRANCE
BOUCLE
SEINE NORD
EST SEINE
SAINT DENIS
SEINE
DEFENSE
LA FABRIQUE
DU GRAND PARIS
TERRITOIRE DE LA
TRANSITION ENERGETIQUE
VERSAILLES SAINT
QUENTIN EN YVELINES
INNOVATION
NUMERIQUE
SCIENCES ET SANTE
GRANDES
ARDOINES
GRAND
ORLY
INNOVATION LOGISTIQUE
ET ECO DEVELOPPEMENT
T1
T2
T3
T4
T5
T6
T7
T8
T9
T10
T11
T12
Lignes de transport existantes
Lignes de transport en projet
Tracé du Grand Paris
Conduites de transport - Réseaux de 1ère Elévation
Cours d'eau
Zone d'Aménagement Concerté
Contrat de Développement Territorial
Périmètre du SEDIF
Source : SIG SEDIF
Réalisation par EPOP
Février 2016

# LA COMMANDE PUBLIQUE

## UNE ACTIVITÉ CROISSANTE EN 2015

En 2015, conformément à l'article 133 du Code des marchés publics, le SEDIF a recensé 104 marchés ou accords-cadres d'un montant supérieur à 20 000 € H.T., couvrant ses besoins tant en fonctionnement qu'en investissement.
Le montant global des marchés signés s'élève à 189 M€ H.T., contre 67 M€ H.T. en 2014.

Cette forte augmentation est principalement due à la notification des 6 lots du programme de renouvellement des canalisations de distribution pour un montant total de 87 M€ H.T., auquel s'ajoutent quelques opérations ponctuelles sur les ouvrages, dont la reconstruction de la station de Bruyères de Sèvres pour 8,3 M€ H.T. et la rénovation du pont aqueduc de l'usine de Neuilly-sur-Marne pour 7 M€ H.T.

**● VENTILATION DES MARCHÉS CONCLUS EN 2015 PAR GROUPE ÉCONOMIQUE**

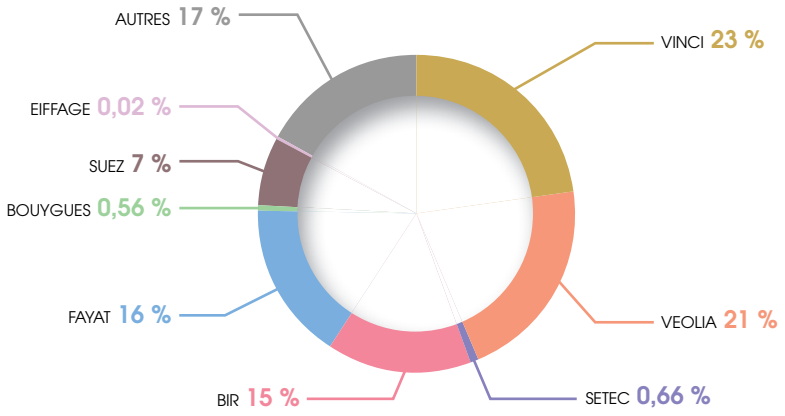


*Les montants des marchés sont ventilés aussi finement que possible (prise en compte des détails quantitatifs estimatifs des prix pour les marchés à bons de commande, ventilation par opérateur dans le cadre des marchés forfaitaires attribués à des groupements conjoints).*

## UNE ADHÉSION DE PLUS EN PLUS FORTE À LA DÉMATÉRIALISATION

En 2015, 62 consultations ont été mises en ligne par le SEDIF, soit 27 % de plus qu'en 2014.
Le nombre de retraits de DCE s'inscrit dans une progression du même ordre (+ 25 %).
L'année 2015 révèle surtout une forte progression des dépôts d'offres électroniques (+ 89 %).

Cette tendance, si elle se confirme en 2016, permettra d'envisager un taux de réponses électroniques satisfaisant à l'échéance 2018, qui marquera la fin du dépôt des offres sous format papier pour les procédures formalisées.

**● DÉMATÉRIALISATION DES CONSULTATIONS**

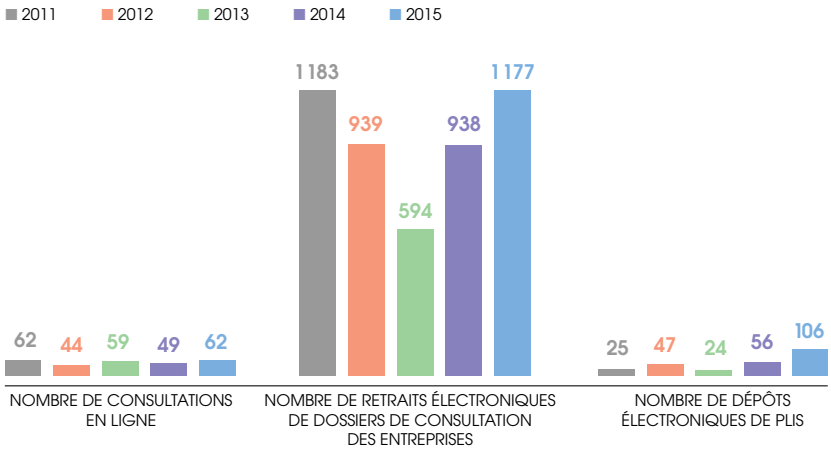


Le SEDIF a accentué son implication dans la dématérialisation en adhérant au groupement d'intérêt public Maximilien en septembre 2015, offrant ainsi à ses consultations une visibilité maximale, notamment sur l'ensemble du territoire francilien. Cette adhésion permet, en outre, au SEDIF de contribuer aux réflexions menées dans le cadre du plan national de dématérialisation des marchés publics ou sur le dispositif « MPS » (marché public simplifié) mis en place par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique.

05

# ASSURER
## L'ÉQUILIBRE FINANCIER

# LE BUDGET CONSOLIDÉ 2015 DU SERVICE DE L'EAU

Les données du compte d'exploitation tenu par le délégataire, couplées aux données du compte administratif tenu par le SEDIF permettent de proposer, après neutralisation des mouvements réciproques, une vision consolidée du budget du service de l'eau, présentant l'équilibre financier complet du service.

● **RECETTES ET DÉPENSES CONSOLIDÉES DE L'EXERCICE 2015 = 540,0 M€ H.T.**

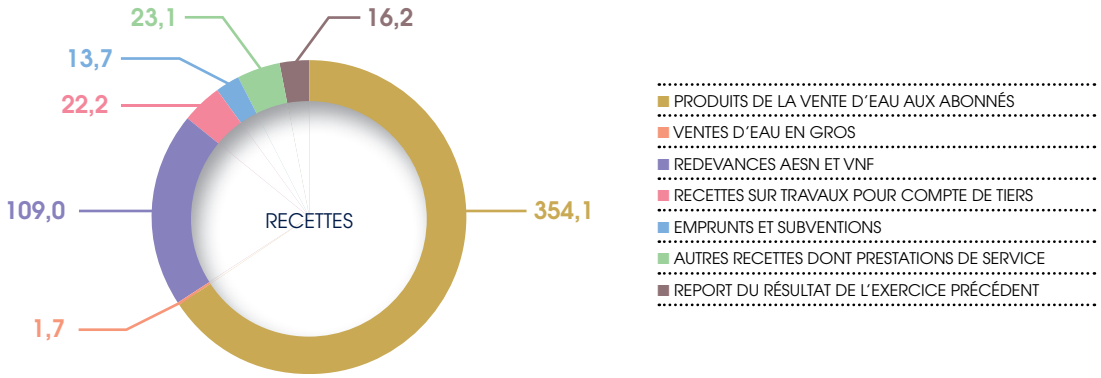


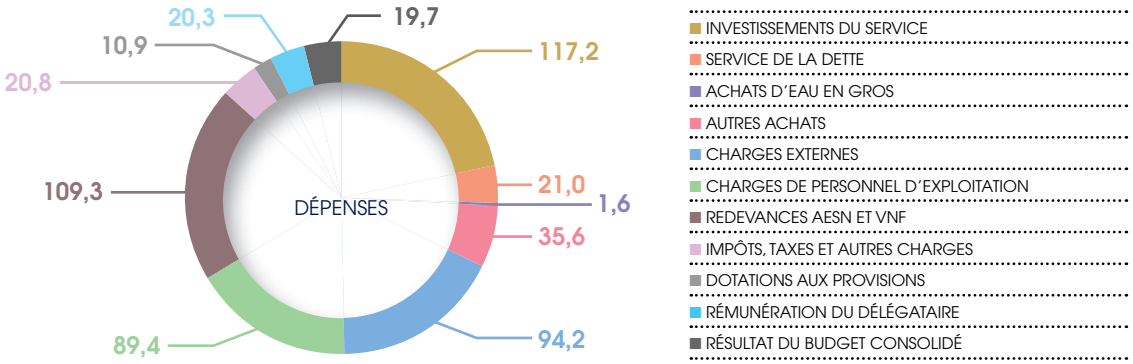


Le **compte administratif** est un document budgétaire géré par le SEDIF et qui retrace toutes les recettes et dépenses effectives réalisées au cours de l'exercice n. Le compte 2015 du SEDIF est commenté dans les pages suivantes. Tirant l'essentiel de ses recettes des ventes d'eau aux abonnés, il couvre les dépenses décidées par le SEDIF : investissements mais aussi fonctionnement de ses services.

+

Le **compte d'exploitation du délégataire** se décompose en 5 sous-comptes, et retrace l'ensemble des recettes et dépenses permettant d'assurer les missions qui lui ont été confiées, qui relèvent essentiellement de l'exploitation du service. Le compte d'exploitation est présenté dans le rapport d'activité du délégataire.

=

Le **budget consolidé du service de l'eau,** après retraitement des mouvements internes pour éviter les doubles comptes, donne la vision d'ensemble du budget du service de l'eau.

| L'ÉVOLUTION DES RECETTES CONSOLIDÉES | | | |
|---|---|---|---|
| **Recettes du service de l'eau (en M€ H.T.)** | **2014** | **2015** | **Variation** |
| Produits de la vente d'eau aux abonnés | 346,9 | 354,1 | 2,1 % |
| Ventes d'eau en gros | 1,5 | 1,7 | 13,3 % |
| Redevances AESN et VNF | 103,0 | 109,0 | 5,8 % |
| Recettes sur travaux pour compte de tiers | 22,5 | 22,2 | - 1,3 % |
| Emprunts et subventions | 24,4 | 13,7 | - 43,9 % |
| Autres recettes dont prestations de service | 34,9 | 23,1 | - 33,8 % |
| Report du résultat de l'exercice précédent | 23,5 | 16,2 | - 31,1 % |
| **TOTAL DES RECETTES** | **556,7** | **540,0** | **- 3,0 %** |

**Le total 2015 des recettes du service est en diminution comparé à 2014,** et cela s'explique principalement par :
- une baisse des avances et subventions accordées par l'AESN et autres partenaires (- 10,7 M€) ;
- une baisse des autres recettes (- 11,8 M€) du fait notamment de l'absence de cession immobilière sur cet exercice (- 7,3 M€), des produits financiers (- 0,5 M€) et des produits issus des prestations diverses (- 1,5 M€).

| L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES CONSOLIDÉES | | | |
|---|---|---|---|
| **Dépenses du service de l'eau (en M€ H.T.)** | **2014** | **2015** | **Variation** |
| Investissements du service | 116,2 | 117,2 | 0,9 % |
| Service de la dette | 56,1 | 21,0 | - 62,6 % |
| Achats d'eau en gros | 1,3 | 1,6 | 23,1 % |
| Autres achats | 38,9 | 35,6 | - 8,5 % |
| Charges externes | 86,6 | 94,2 | 8,8 % |
| Charges de personnel d'exploitation | 93,2 | 89,4 | - 4,1 % |
| Redevances AESN et VNF | 105,1 | 109,3 | 4,0 % |
| Impôts, taxes et autres charges | 26,0 | 20,8 | - 20,0 % |
| Dotations aux provisions | 8,8 | 10,9 | 23,9 % |
| Rémunération du délégataire | 21,1 | 20,3 | - 3,8 % |
| Résultat du budget consolidé | 3,4 | 19,7 | 479,4 % |
| **TOTAL DES DÉPENSES** | **556,7** | **540,0** | **- 3,0 %** |

**Les dépenses de l'exercice 2015 se caractérisent par :**
- le maintien du niveau des investissements (117 M€) dans un contexte institutionnel et financier particulièrement difficile pour l'investissement public ;
- un retour à la normale de la charge de la dette suite à une hausse importante en 2014 due au remboursement anticipé de plusieurs emprunts (25,9 €) dans le cadre de la gestion optimisée du portefeuille d'emprunts du SEDIF ;
- une baisse des autres achats (- 3,3 M€), principalement de compteurs ;
- une augmentation de 3,2 M€ de non-valeurs notamment des pertes sur créances irrécouvrables ;
- une hausse des amortissements de 1,3 M€.

Le résultat retrouve le niveau constaté en 2013.

# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Sont comptabilisés, chaque année, la rémunération provisoire versée au délégataire et le solde de l'année précédente après calcul définitif de la rémunération. Le montant comptabilisé est donc « à cheval » sur 2 exercices et ne correspond pas au montant annuel figurant dans les comptes du délégataire.

Conformément à la décision du Comité de doter le programme de 0,01 € par m³ d'eau vendu en 2015. En 2014, le montant final correspond aux décaissements sur l'année.

En hausse, en raison d'une hausse des volumes facturés et rattachés à l'exercice.

Montant variable chaque année et tributaire de l'éligibilité des opérations du SEDIF aux subventions de l'Agence de l'eau.

**LE COMPTE ADMINISTRATIF ENREGISTRE L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE DÉPENSES ET DE RECETTES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2015**

| SECTION DE FONCTIONNEMENT |
|---|
| **Dépenses en M€ H.T.** |
| **Charges à caractère général dont :** |
| Frais d'administration générale et de relations publiques |
| Frais d'études générales |
| Rémunération du délégataire |
| Frais de contrôle de la délégation |
| Charges de personnel et frais assimilés |
| Provisions pour engagement retraites et garantie impayés |
| Charges financières |
| Programme Solidarité Eau |
| Charges exceptionnelles, provisions et autres |
| **Dotations aux amortissements et opérations d'ordre** |
| **Total (A)** |
| **Recettes en M€ H.T.** |
| Produit de vente d'eau |
| Versements contractuels du délégataire |
| Pénalités contractuelles du délégataire et autres produits |
| Produits de cessions des éléments d'actif |
| **Quote-part subventions d'investissement** |
| **Total (B)** |
| **Report du résultat n-1 sur n (C)** |
| **Résultat cumulé de la section d'exploitation (D = B - A + C)** |

| SECTION D'INVESTISSEMENT |
|---|
| **Dépenses en M€ H.T.** |
| Immobilisations corporelles et incorporelles |
| **Immobilisations en cours dont :** |
| Usines et réservoirs |
| Remplacement branchements en plomb |
| Canalisations individualisées |
| Bâtiments administratifs, système d'information et autres |
| Remboursement de la dette en capital |
| **Quote-part subventions d'investissement** |
| **Total (E)** |
| **Reste à réaliser à reporter (F)** |
| **Recettes en M€ H.T.** |
| Reprise du résultat d'exploitation n-1 |
| Subventions d'investissement de l'AESN |
| Emprunts et dettes assimilés |
| Autres |
| **Amortissements des immobilisations et autres opérations d'ordre** |
| **Total (G)** |
| **Report du résultat de la section d'investissement n-1 sur n (H)** |
| **Résultat cumulé de la section d'investissement (I = G + H - E - F)** |
| **Résultat net de clôture (à reporter en n+1) (I + D)** |

| 2014 | 2015 |
|---|---|
| | |
| **22,96** | **30,79** |
| 4,74 | 6,38 |
| 0,80 | 1,09 |
| 17,02 | 22,93 |
| 0,40 | 0,39 |
| 6,42 | 6,44 |
| 1,94 | 1,72 |
| 7,24 | 1,57 |
| 1,54 | 2,34 |
| 1,11 | 0,69 |
| 102,05 | 100,73 |
| **143,26** | **144,28** |
| | |
| 101,68 | 102,92 |
| 30,88 | 27,76 |
| 1,47 | 0,72 |
| 7,27 | - |
| 16,75 | 16,40 |
| **158,05** | **147,80** |
| **-** | **4,28** |
| 14,79 | 7,80 |

Impact du partenariat et de l'implication du SEDIF à la COP21.

Hausse des frais d'études liée à la révision du Schéma directeur et à l'élaboration du XVe Plan.

Hausse des consommations d'eau des abonnés entraînant une hausse de la rémunération du délégataire.

Engagement annuel de prise en charge des pensions de retraite du personnel de l'ancien délégataire.

Des soultes payées en 2014 dans le cadre de remboursements anticipés ont majoré les charges financières. 2015 bénéficie du résultat de ces remboursements avec une charge financière réduite.

Il s'agit du résultat de la société Veolia Eau d'Île-de-France reversé contractuellement au SEDIF. En 2015, ce poste inclut la part complémentaire sur le solde 2014 et un apurement des excédents constatés au compte d'observation.

Pas de cession immobilière sur l'exercice 2015. Pour mémoire en 2014, des cessions importantes de terrains devenus inutiles pour le service de l'eau à Montreuil avaient eu lieu.

| 2014 | 2015 |
|---|---|
| | |
| 2,10 | 2,90 |
| **81,17** | **85,86** |
| 45,69 | 37,85 |
| 1,39 | 0,25 |
| 33,64 | 47,46 |
| 0,45 | 0,30 |
| 48,84 | 19,35 |
| 16,75 | 16,40 |
| **148,85** | **124,51** |
| **3,40** | **1,15** |

Décrue marquant la fin de l'opération de remplacement des branchements en plomb.

| | |
|---|---|
| | |
| 3,13 | 10,99 |
| 13,81 | 9,98 |
| 10,56 | 3,72 |
| - | - |
| 102,05 | 100,73 |
| **129,55** | **125,42** |
| **20,33** | **0,91** |
| -2,37 | 0,67 |
| | |
| **12,42** | **8,47** |

Montant limité à la perception des avances à taux zéro accordées par l'Agence de l'eau, conformément au budget annuel.

## LES COMPTES DU SEDIF

# COMMENTÉS À PARTIR DES RATIOS FINANCIERS

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**VERSEMENTS 2015 DÉLÉGATAIRE**
27,76 M€

**CESSIONS ET AUTRES RECETTES**
0,72 M€

**PRODUIT DE VENTE D'EAU**
102,92 M€

**ÉPARGNE BRUTE**
87,85 M€

### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**CHARGES DE PERSONNEL**
6,44 M€

**CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL**
30,79 M€

**INTÉRÊTS**
1,57 M€

**CHARGES EXCEPTIONNELLES ET PROVISION**
2,41 M€

**SOLIDARITÉ EAU**
2,34 M€

### L'ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute est le solde restant, une fois payées les dépenses réelles de fonctionnement, y compris intérêts d'emprunts, à l'aide des recettes de fonctionnement. Le SEDIF n'assure pas un rôle d'exploitant mais celui d'un gestionnaire de patrimoine. Son épargne brute est donc très importante, contrairement aux communes dont le budget porte essentiellement sur leurs dépenses de fonctionnement.

### LE TAUX D'ÉPARGNE

Le taux d'épargne correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement. Il permet de mesurer la part de disponibilité des recettes de fonctionnement pour contribuer au remboursement de la dette et aux dépenses d'investissement.

| LES RATIOS | 2011 |
|---|---|
| Épargne brute | 79,3 M€ |
| Épargne nette | 57,7 M€ |
| Taux d'épargne | 75 % |
| Endettement en fin d'année | 218,1 M€ |
| Capacité de désendettement | 2,7 ans |

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT ET REPORTS

REPORT DU RÉSULTAT DE 2014 SUR 2015
5,19 M€

SUBVENTIONS
9,98 M€

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT D'EXPLOITATION 2014 SUR 2015
10,99 M€

EMPRUNTS
3,72 M€

### L'ÉPARGNE NETTE

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement, après remboursement de la dette en capital. Faiblement endetté, le SEDIF dispose d'une épargne nette forte pour ses investissements.

ÉPARGNE NETTE
68,50 M€

RÉSULTAT NET
8,47 M€

REMBOURSEMENT DETTE EN CAPITAL
19,35 M€

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT
88,76 M€

RESTE À RÉALISER
1,15 M€

### LE RÉSULTAT NET

Le résultat net découle en fin d'exercice du montant des recettes finalement collectées et du niveau des dépenses effectuées ou rattachées à l'exercice. Il est notamment tributaire des aléas rencontrés lors de la réalisation des investissements, ou de la variation de la consommation d'eau des usagers. Ne constituant en aucun cas un « bénéfice », il a vocation l'année suivante à contribuer au financement des investissements.

| 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---|---|---|
| 93,7 M€ | 81,9 M€ | 100,1 M€ | **87,85 M€** |
| 72,9 M€ | 52,9 M€ | 51,3 M€ | **68,50 M€** |
| 73 % | 68 % | 71 % | **67 %** |
| 209,9 M€ | 216,4 M€ | 180,3 M€ | **165,0 M€** |
| 2,2 ans | 2,6 ans | 1,8 an | **1,9 an** |

### LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

La capacité de désendettement est un ratio théorique : elle permet de mesurer en combien d'années le SEDIF rembourserait la totalité de son endettement s'il y consacrait toute son épargne brute et cessait donc tout investissement. Cette capacité est structurellement excellente pour le SEDIF, qui porte une mission de gestionnaire de patrimoine, contrairement au budget classique d'une commune qui porte essentiellement sur le fonctionnement courant des services.

## L'INVESTISSEMENT

# FINANCEMENT ET RÉALISATION

**RÉALISATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2015**

88,8 M€ H.T.

SOIT **88 %** DES MONTANTS BUDGÉTÉS

En 2015, les travaux sur le réseau de distribution deviennent le premier poste de dépenses du Syndicat (35,26 M€), avec plus de 67 km de canalisations vétustes renouvelées. Viennent ensuite les investissements réalisés sur les stations de pompage et les réservoirs (16,89 M€).

Des dépenses moindres ont été consacrées à des opérations dans les usines de production, comme la refonte de l'unité de traitement des effluents et la rénovation de l'unité élévatoire de l'usine de Choisy-le-Roi. *Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des travaux réalisés par le délégataire.*

| Nature des travaux | MONTANT RÉALISÉ EN M€ H.T. | | | TAUX DE RÉALISATION 2015 (RÉALISÉ COMPARÉ AU BUDGÉTÉ) |
|---|---|---|---|---|
| | 2013 | 2014 | 2015 | |
| **Usines principales, stations de pompage et réservoirs (A)** | **76,03** | **45,69** | **37,94** | **78,02 %** |
| Choisy-le-Roi | 11,84 | 12,71 | 15,84 | 73,51 % |
| Méry-sur-Oise | 0,82 | 0,75 | 1,85 | |
| Neuilly-sur-Marne | 2,91 | 3,29 | 3,36 | |
| Stations de pompage et réservoirs | 32,30 | 28,94 | 16,89 | 87,36 % |
| Reprise unité d'Arvigny | 28,16 | - | - | - |
| **Réseaux (B)** | **36,32** | **35,02** | **47,85** | **99,71 %** |
| Remplacement branchements en plomb | 11,26 | 1,39 | 0,25 | 64,86 % |
| Canalisations de transport | 7,07 | 9,13 | 12,34 | 73,24 % |
| Canalisations de distribution | 17,99 | 24,50 | 35,26 | 115,69 %* |
| **Autres opérations (C)** | **1,62** | **2,56** | **2,97** | **69,94 %** |
| Bâtiments administratifs, mobilier… | 0,23 | 0,74 | 0,92 | 59,09 % |
| Études et systèmes d'information | 1,39 | 1,82 | 2,05 | 76,27 % |
| **Total D = A + B + C** | **113,97** | **83,27** | **88,76** | **88,24 %** |

** Des crédits supplémentaires ont été réattribués à partir d'autres postes pour tenir compte de l'accélération des travaux.*

## STRUCTURE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN 2015

L'autofinancement, dégagé principalement à partir du produit de vente d'eau, permet de financer les investissements d'équipement à hauteur de 85 % en 2015. Les ressources issues des avances et subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie le complètent à hauteur de 15 %. En 2015, le SEDIF n'a pas eu recours à l'emprunt bancaire.

| RECETTES CONSACRÉES AUX INVESTISSEMENTS (EN M€ H.T.) | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Exercices** | **2014** | | **2015** | |
| Avances AESN | 10,6 | 13 % | 3,7 | 4 % |
| Prêts établissements bancaires | - | - | - | - |
| Subventions AESN | 13,8 | 17 % | 9,9 | 11 % |
| **Total des ressources externes** | **24,4** | **30 %** | **13,6** | **15 %** |
| Autofinancement | 58,9 | 70 % | 75,2 | 85 % |
| **Total des recettes** | **83,3** | **100 %** | **88,8** | **100 %** |

## ● LES PRINCIPALES OPÉRATIONS (EN M€ H.T. DÉPENSÉS EN 2015)

# LA DETTE

## UNE GESTION SAINE ET RIGOUREUSE

L'encours de dette au 31 décembre 2015 ressort à 165 M€, légèrement inférieur au niveau atteint au 31 décembre 2014 (180,3 M€). Avec une capacité de désendettement de 1,9 an au 31 décembre 2015 et des emprunts très peu risqués, le SEDIF se place parmi les collectivités présentant une situation financière saine.

| LA DETTE DU SEDIF EN CHIFFRES | |
|---|---|
| **Encours au 31/12/2015**<br>- dont Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)<br>- dont banques | **165,0 M€**<br>92,5 M€<br>72,5 M€ |
| Taux moyen global | 0,91 % |
| Taux fixe moyen AESN | 0,00 % |
| Taux fixe moyen banques | 3,49 % |
| Taux variable moyen banques | 0,30 %<br>(constaté au 31/12/2015) |
| Durée de vie résiduelle | 9 ans 7 mois |

| **Mouvements en 2015** | |
|---|---|
| Remboursements en capital | 19,4 M€ |
| Intérêts | 1,6 M€ |
| **Emprunts nouveaux en 2015**<br>- dont AESN<br>- dont banques | **3,7 M€**<br>3,7 M€<br>0,0 M€ |

**● RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE ENTRE ORGANISMES PRÊTEURS AU 31/12/2015**

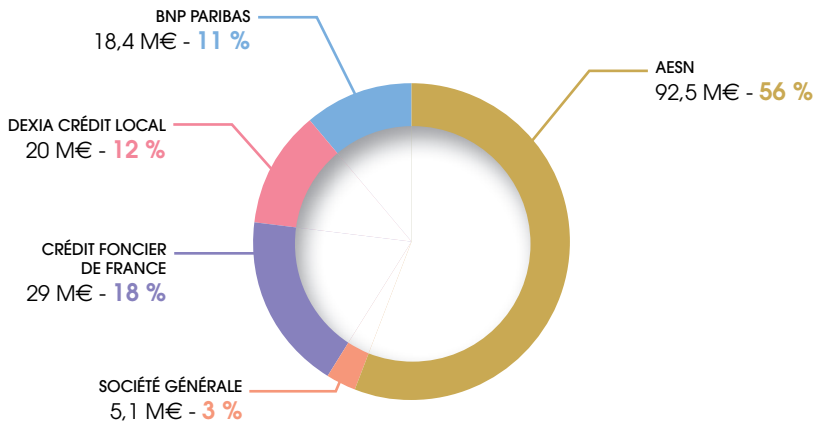


**165 M€**
D'ENCOURS DE DETTE AU 31/12/2015

**● ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE (EN M€)**

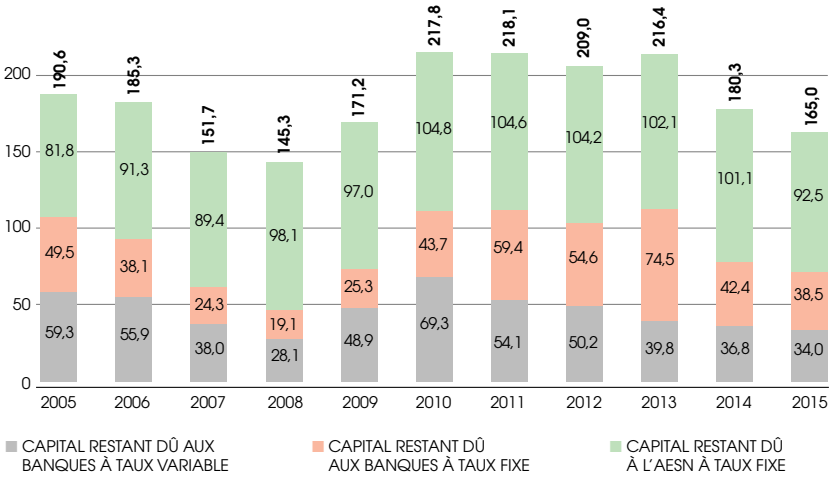


## LA DETTE DU SEDIF ET LA CHARTE GISSLER

Au regard de la charte Gissler dite « de bonne conduite », établie pour les banques et les collectivités et classant les emprunts de 1A à 5E selon le risque de taux encouru, tous les emprunts de la dette du SEDIF sont classés 1A (risque minimal) au 31 décembre 2015.

Le 1 désigne un indice de la zone euro, le A un taux fixe simple ou un taux variable simple.

06

# PILOTER
## LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

# LE CONTRAT DE DÉLÉGATION ET SES AVENANTS

## UN CONTRAT QUI ÉVOLUE POUR S'ADAPTER ET S'AMÉLIORER EN CONTINU AU BÉNÉFICE DES USAGERS

Depuis le 1er janvier 2011, le SEDIF a confié la production, la distribution de l'eau et la relation avec les usagers à son délégataire, Veolia Eau d'Île-de-France, société dédiée, par le biais d'un contrat de délégation de service public (DSP) passé jusqu'au 31 décembre 2022.

### AVENANTS N° 1 ET 2

Les 2 premiers avenants de 2010 et 2011 étaient liés à la desserte en eau de la communauté d'agglomération Est Ensemble.

### AVENANT N° 3

Le 3e avenant, entré en vigueur le 1er janvier 2013, a eu notamment pour objet de prendre en compte l'adhésion de 7 nouvelles communes (Béthemont-la-Forêt, Butry-sur-Oise, Chauvry, Frépillon, Mériel, Valmondois et Villiers-Adam) et d'étendre la DSP aux territoires et installations desdites communes.

**4 autres sujets y ont été traités :**

- les ajustements nécessaires résultant du contrôle de la délégation effectué sur le premier exercice du contrat,
- la prise en compte des modifications réglementaires intervenues depuis le 1er janvier 2011,
- les conditions d'exploitation de l'unité d'Arvigny, composée des forages, de l'usine et de la conduite acheminant l'eau jusqu'au réseau du SEDIF, et la reprise de cette unité dans le patrimoine du SEDIF suite à la résiliation anticipée du contrat d'achat d'eau passé avec la Société des Eaux de Melun,
- d'autres modifications ou ajustements apparus utiles au terme des 18 premiers mois d'exécution de la DSP.

### AVENANT N° 4

L'article 7 du contrat de DSP prévoit, que *« le SEDIF et le Délégataire se rencontrent systématiquement par périodes de trois ans à partir de la date d'entrée en vigueur du présent contrat, pour examiner les éventuelles modifications à apporter au contrat de délégation, en fonction notamment de l'évolution de la technologie, des pratiques de tous ordres et des besoins du SEDIF ».*

Entré en vigueur le 1er janvier 2014, l'avenant nº 4 précise et/ou encadre davantage les obligations du délégataire et les modalités de gestion associées, sur différents sujets tels que la relation usagers, la communication, la gouvernance des systèmes d'information ou les travaux délégués.

4 avenants ont déjà amendé le contrat de DSP. Le prochain avenant triennal sera négocié en 2016 pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2017.

L'AVENANT N° 4 A MIS À JOUR ET CLARIFIÉ LE RÈGLEMENT DE SERVICE, ANNEXE 1 AU CONTRAT DE DSP

# LA GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

● **RÉPARTITION DES RÔLES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE**

## LES COLLECTIVITÉS MEMBRES

Délèguent la compétence eau potable. Elles sont représentées et prennent les décisions au sein du Comité du SEDIF.

## STATUTS

**Définis** par les membres, ils **fixent** le périmètre, les compétences transférées, le siège, les modalités de représentation.

SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

## AUTORITÉ ORGANISATRICE, GARANTE DU SERVICE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE, PROPRIÉTAIRE DES INSTALLATIONS

**Elle décide du prix** de l'eau, **finance** les investissements, **assure la maîtrise d'ouvrage** des travaux et **contrôle** la délégation.

## LES USAGERS REPRÉSENTÉS PAR LEURS ASSOCIATIONS

**examinent** le rapport annuel, **s'expriment** sur les choix opérés sur le service proposé.

## CONTRAT DE DSP

**Mis en concurrence** par le SEDIF, révisé tous les 3 ans, **il prescrit** les modalités de gestion du service public de l'eau et de reporting.

## CONSOMMATEURS

575 000 abonnés
**4,5 millions** d'usagers.

## RÈGLEMENT DE SERVICE

**Établi** par le SEDIF, **il définit** les obligations mutuelles du délégataire, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

VEOLIA
Eau d'Ile-de-France
Délégataire du SEDIF

## SOCIÉTÉ DÉDIÉE, DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

**Elle produit, distribue** l'eau potable, en **contrôle** la qualité ; **exploite, entretient, surveille** les installations ; **conduit** des études et certains travaux ; **gère** la relation avec les abonnés et les usagers, **facture.**

# LE PÉRIMÈTRE DE LA DÉLÉGATION

OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION, LE SERVO FAIT L'OBJET DE DÉVELOPPEMENTS CONTINUS DEPUIS SA MISE EN ŒUVRE EN 2011

## LES MISSIONS CONFIÉES AU DÉLÉGATAIRE

En tant qu'autorité organisatrice du service public de l'eau et maître d'ouvrage, le SEDIF décide des grandes orientations du service et notamment de la politique d'investissement, des choix budgétaires, des évolutions du service à l'usager, et réalise les travaux neufs et les travaux de renouvellement patrimonial, soit 80 % des besoins et environ 100 M€ H.T. par an.

Le contrat confie au délégataire la gestion du service public de production, de transport, de sécurisation, de stockage et de distribution d'eau potable sur le territoire du SEDIF.

La gestion du service inclut l'exploitation, l'entretien et la surveillance des installations et des réserves foncières, la réalisation des travaux qui incombent au délégataire ainsi que la facturation et la conduite des relations avec les usagers.

**Le délégataire est chargé des travaux suivants :**

- travaux en relation directe avec l'usager (compteurs, branchements...),
- travaux de renouvellement de réseau du fait d'opérations de voirie,
- travaux tiers (ZAC...),
- tous les travaux d'entretien et de renouvellement fonctionnel des installations, soit 20 % des besoins et environ 25 M€ par an.

**Certains projets neufs lui ont également été confiés pour optimiser le fonctionnement du service :**

- déploiement en 5 ans de Téléo, télérelève des compteurs d'eau,
- mise en place d'un dispositif Rés'Écho de surveillance permanente du réseau (1 000 capteurs acoustiques à poste fixe) pour la détection précoce des fuites,
- mise en place d'un dispositif Qualio de surveillance permanente du réseau (200 sondes multiparamètres à poste fixe) afin d'assurer une traçabilité totale de l'eau,
- création du ServO, centre de pilotage intégré du service de l'eau (usines, réseau, interventions chez les clients),
- refonte complète du système d'information du service de l'eau, dont la gestion abonnés.

Le délégataire peut par ailleurs exercer, après accord du SEDIF, quelques activités accessoires qui relèvent du secteur concurrentiel.

L'ensemble des activités confiées au délégataire sont contrôlées par le SEDIF.

# UN CONTRÔLE PERMANENT ET APPROFONDI

## LA TRANSPARENCE DE L'EXÉCUTION DE LA DSP : UN AXE MAJEUR DU CONTRAT

### UN DROIT DE CONTRÔLE PERMANENT

En qualité d'autorité organisatrice, le SEDIF dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière de la délégation et sur la qualité du service rendu aux abonnés. La transparence de la gestion, ainsi qu'une plus grande lisibilité de l'activité du délégataire au travers de la création d'une société dédiée figurent parmi les axes structurants du contrat.
Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2011, l'essentiel du système d'information du délégataire, correspondant à plus de 40 applications métiers, est accessible au SEDIF en temps réel *via* un portail d'accès distant.

### LE REPORTING DU DÉLÉGATAIRE

**1. 4 revues trimestrielles**
Le délégataire remet chaque trimestre une revue d'activité qui reprend de nombreuses données sur l'exécution du contrat. Formalisées lors d'une réunion d'échanges avec le SEDIF, ces revues permettent de consolider les éléments attendus et de traiter les sujets relatifs à l'application du contrat et au respect des engagements.

**2. Les indicateurs de performance**
Afin d'assurer un suivi précis des conditions d'exécution du contrat, des indicateurs de performance sont imposés au délégataire. Ils couvrent la plupart des aspects du service et font l'objet d'un objectif de résultat, assorti de pénalités. Certains de ces objectifs entrent dans le calcul de la rémunération du délégataire au travers de la part d'intéressement relatif à la qualité de service.

**3. De nombreux bilans annuels**
Le délégataire a également l'obligation de produire des rapports annuels qui reprennent en détail différents pans de l'activité déléguée.

## UN CONTRÔLE APPROFONDI EXERCÉ PAR LE SEDIF

Le SEDIF mène sa mission de contrôle au-delà des obligations précisées par le CGCT.

**1. Le contrôle interne**
Il a fait le choix de répartir la fonction de contrôle entre ses différentes directions en fonction du domaine contrôlé. Plus de 50 agents du SEDIF effectuent ainsi un travail courant de suivi dont une synthèse est réalisée chaque trimestre, puis un contrôle annuel plus étendu.

**2. Un groupement d'experts en soutien des équipes du SEDIF**
Il s'est adjoint l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage doté de compétences plurielles (comptabilité, ingénierie des systèmes de production et de distribution d'eau potable, droit, relation clientèle). L'AMO apporte une expertise spécifique pour le contrôle annuel du reporting du délégataire et pour ausculter plus précisément certains sujets.

**3. Les résultats du contrôle présentés aux élus**
Une fois les travaux clôturés, une synthèse est présentée devant le Bureau du SEDIF et les différentes commissions techniques intéressées, chacune rendant un avis sur les questions relevant de sa compétence. L'ensemble de ces éléments est ensuite soumis au Comité, qui dispose ainsi d'un avis éclairé sur le rapport d'activité du délégataire et peut être amené à formuler des avis et préconisations.

EXERCICE 2014

RÉSULTATS DU CONTRÔLE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

2014

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE EN 2014

238,9 millions de m³ vendus en 2014

245 M€ H.T.

1417 salariés dédiés à l'exécution du service de l'eau

83,9 % objectifs de performance atteints en 2014 (2013 : 83,7 %)

21,1 M€ de rémunération (nette des pénalités) attribuée au délégataire, au regard de sa performance (8,8 % des produits de vente d'eau)

CONNAÎTRE LE SERVICE ET RÉUNIR LES COMPÉTENCES ADÉQUATES POUR LE CONTRÔLER

RENDRE COMPTE DU CONTRÔLE EXERCÉ

MESURER LE RESSENTI ET L'APPRÉCIATION DES USAGERS

SEDIF SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Les résultats annuels du contrôle alimentent les discussions qui conduisent à l'établissement d'avenants au contrat, assurant ainsi une évolution dynamique et pertinente du cadre contractuel.

Les résultats annuels du contrôle font l'objet d'une publication spécifique, librement téléchargeable sur le site internet www.sedif.com, rubrique Nos publications / Publications institutionnelles.

# LA RÉMUNÉRATION DU DÉLÉGATAIRE

## PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

**La rémunération contractuelle est composée de 3 parts :**

- une base constituée d'un pourcentage (2 %) de la part des ventes d'eau revenant au délégataire pour assurer ses missions ;
- une part variable constituant son intéressement à la gestion du service, adossée à une évaluation de sa performance ;
- une part du résultat obtenu sur les prestations relevant du domaine concurrentiel et réalisées à titre accessoire à l'exécution du contrat de DSP.

La qualité de l'eau fait l'objet d'un suivi rapproché. Le délégataire n'est pas intéressé sur ce volet mais peut être pénalisé.

BILAN 2015 DE LA QUALITÉ DE L'EAU, CHAPITRE 3 DU RAPPORT ANNUEL

Fondée sur la capacité du délégataire à maîtriser le rapport qualité/prix du service rendu, la rémunération contractuelle reflète le souhait du SEDIF de placer la performance au cœur du contrat de DSP.

**40 %**
DE L'ASSIETTE DE LA PART VARIABLE DE LA RÉMUNÉRATION DU DÉLÉGATAIRE SONT ADOSSÉS À SA PERFORMANCE

## 3 VOLETS D'INTÉRESSEMENT AU SEIN DE LA PART VARIABLE

**Le délégataire est intéressé sur 3 principes complémentaires et indissociables :**

- Équilibrer les comptes : une fois déduite la base qui lui est due, le délégataire doit équilibrer les comptes et générer un solde positif. Il en touche alors 20 %.
- Sur 40 % du solde généré, le délégataire est intéressé à maîtriser ses charges d'exploitation : l'atteinte des objectifs de performance ne doit pas se faire à n'importe quel coût.
- Sur les 40 % restants du solde, le délégataire est intéressé en fonction de sa performance. Il ne bénéficierait donc pas de cet intéressement s'il se contentait de chercher à baisser ses coûts.

C'est bien le rapport qualité/prix du service rendu qui pilote l'équilibre du contrat.

## L'INTÉRESSEMENT SUR PERFORMANCE

Une partie de la rémunération du délégataire est basée sur la qualité du service. La performance du délégataire est suivie à l'aide de 144 indicateurs, dont une cinquantaine fait l'objet d'un système d'intéressement/pénalité selon le résultat obtenu.

Pour chacun de ces indicateurs, répartis en 3 volets (gestion technique du service, service à l'usager et prise en compte du développement durable), un objectif de performance est défini de manière à déclencher un intéressement en cas de dépassement ou, à l'inverse, une pénalité lorsque le résultat est inférieur à un seuil déterminé.

Au total, la performance du délégataire pouvant donner lieu à intéressement est notée sur 450 points, répartis à parts égales entre les 3 volets (150 points chacun). Une part de la rémunération du délégataire lui est allouée selon le résultat de sa performance ainsi mesurée.

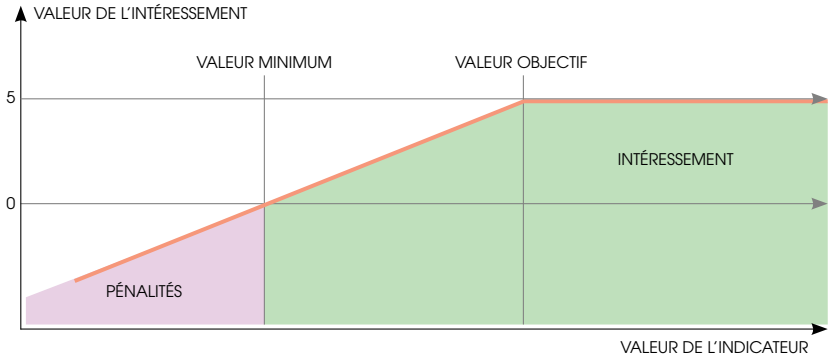

# BILAN DU CONTRAT DE DSP APRÈS 5 ANNÉES D'EXÉCUTION

## UNE PERFORMANCE MAINTENUE À UN HAUT NIVEAU

La performance globale moyenne sur les 5 premières années du contrat se situe à un haut niveau, que le délégataire doit maintenir par tous les moyens.

**● RÉSULTATS DU DÉLÉGATAIRE SUR 5 ANS EN % D'ATTEINTE DE SES OBJECTIFS DE PERFORMANCE**

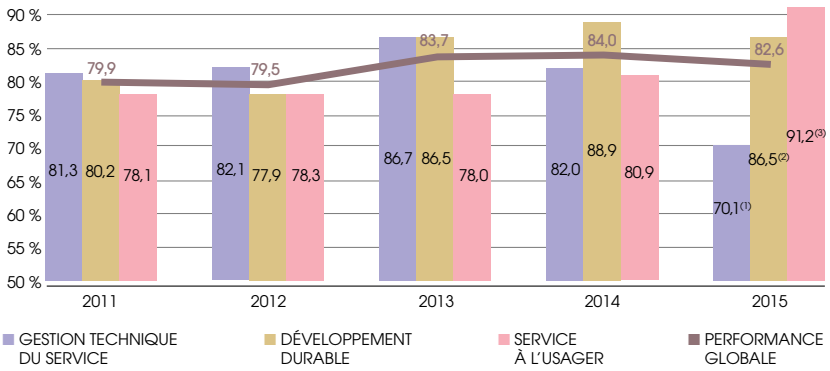


*(1) La baisse de la performance technique est essentiellement due aux moins bons résultats du rendement du réseau.*
*(2) L'amélioration de la gestion des consommations énergétiques fait progresser la performance environnementale depuis 2013.*
*(3) L'évolution des pratiques de gestion des appels usagers se traduit par un bond de performance en 2015.*

## UN BILAN TRÈS POSITIF POUR DES PROJETS STRUCTURANTS

Le contrat de DSP, entré en vigueur le 1er janvier 2011, fixe des objectifs ambitieux dans les 4 principaux domaines suivants :

- l'excellence technique,
- une qualité de service à l'usager de haut niveau,
- la maîtrise du prix,
- et une parfaite transparence de gestion permettant au SEDIF d'assurer, en tant qu'autorité organisatrice, un contrôle exhaustif de l'exécution du contrat et des engagements.

Pour atteindre ces objectifs, le contrat imposait notamment au délégataire, la réalisation de plusieurs projets importants au cours des 5 premières années d'exécution.

### SERVO

Centre de pilotage de dernière génération du service de l'eau, cet outil permet de surveiller, contrôler et optimiser l'exploitation, de la ressource jusqu'au robinet du consommateur. Il consolide et capitalise en temps réel une masse considérable de données de fonctionnement des installations, de la nouvelle instrumentation du réseau, ainsi que de toutes les interventions en cours, et est interfacé avec l'outil de gestion de la relation usagers. L'intégralité des fonctions seront disponibles fin 2017.

### TÉLÉO

2015 marque la fin du déploiement du système de télérelevé des compteurs. Avec un taux de couverture de compteurs d'eau par le système de 96,52 % et un taux de facturation sur la base d'une consommation réelle de 85,36 %, le délégataire atteint ses objectifs contractuels.

**● DÉPLOIEMENT DU TÉLÉRELEVÉ SUR LE TERRITOIRE DU SEDIF**

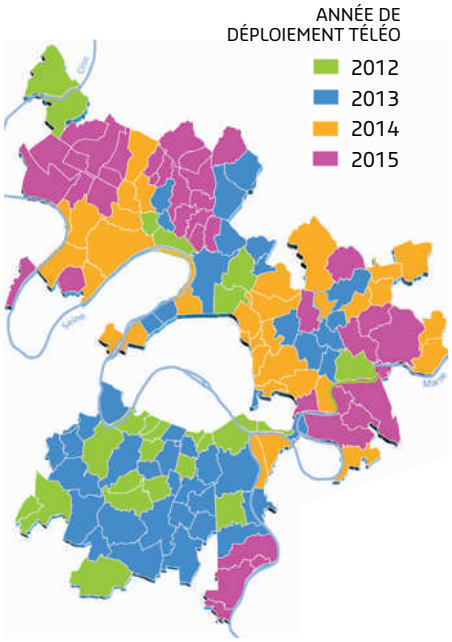


*Le délégataire a respecté son engagement en déployant le télérelevé des compteurs d'eau en 5 ans.*

## QUALIO

Pour assurer la traçabilité de l'eau, plus de 200 sondes multiparamètres (chlore, pression, température, conductivité) ont été réparties sur l'ensemble du réseau en 2013 et 2014 et surveillent en continu la qualité de l'eau distribuée depuis 2015. Le projet Qualio supervision livré fin 2015 permet de suivre en quasi temps réel les données obtenues à partir de ces sondes et d'émettre des alertes en cas d'anomalies détectées.

## SERVICE NEUTRE EN CARBONE

Le délégataire établit chaque année le bilan carbone de l'exploitation du service. Ce bilan a déjà diminué de plus de 35 % en 5 ans.
Les émissions résiduelles sont compensées chaque année par un important programme de reforestation.

## EAU SOLIDAIRE

Ce programme a été mis en place dès 2011 afin d'aider les publics les plus fragiles.

PLUS D'INFORMATIONS P. 14-15 DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

## SYSTÈME D'INFORMATION

Le délégataire a rénové l'essentiel de son système d'information, notamment l'outil de gestion de la relation usagers qui facilite, depuis 2013, la mise à disposition de nouveaux services aux abonnés.

Au-delà des projets, le SEDIF s'est attaché à travailler en partenariat avec le délégataire pour ajuster et affiner les modalités du contrôle de l'exécution de la DSP.

PLUS D'INFORMATIONS P. 51

## RÉS'ÉCHO

Plus de 1 000 capteurs installés sur les secteurs les plus critiques du réseau permettent la détection immédiate de fuites d'eau depuis fin 2014.

**● IMPLANTATION DES CAPTEURS RÉS'ÉCHO SUR LE TERRITOIRE DU SEDIF**

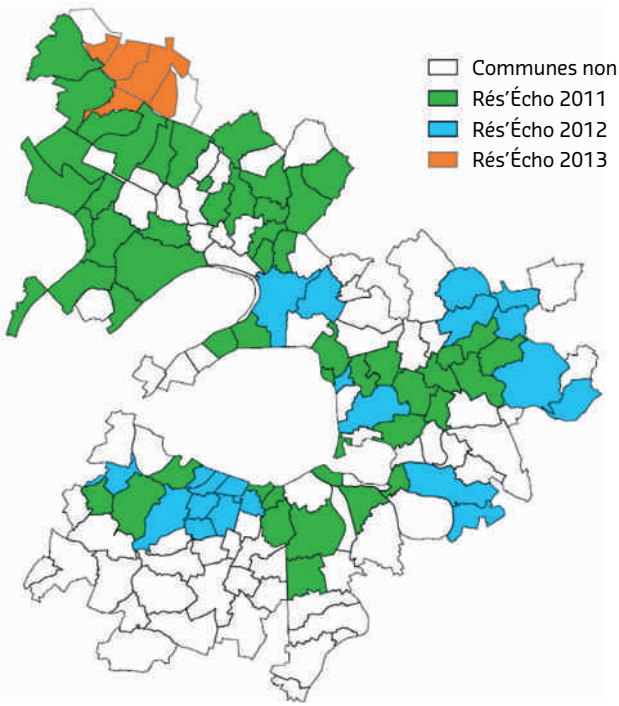


**● SURVEILLANCE CENTRALISÉE DES ALERTES REMONTÉES PAR LES SONDES QUALIO**

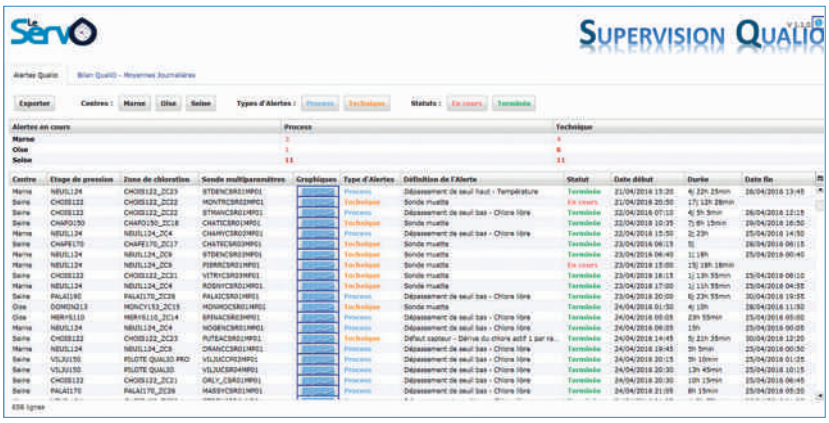


Même si des points d'attention demeurent, comme l'évolution du rendement du réseau, ce bilan à 5 ans, très positif pour le SEDIF et son délégataire, constitue une base solide permettant de prolonger et approfondir certains projets, et d'envisager de nouvelles innovations pour le service qui seront décidées à l'occasion du prochain avenant triennal.

# SYNTHÈSE DU CONTRÔLE DE CONFORMITÉ 2015

## LA GESTION TECHNIQUE DU SERVICE

### DES CHANTIERS SOUS SURVEILLANCE

En 2015, le SEDIF a maintenu l'attention portée à la qualité des chantiers de renouvellement de réseau. Les données de compactage des fouilles ont été analysées systématiquement et des contrôles de chantiers ont été organisés pour vérifier la bonne application de la charte « chantiers responsables ».

L'indicateur de compactage s'est ainsi élevé à 86,83 % et l'indicateur de charte « chantiers responsables » à 86,71 % du fait de 19 non-conformités relevées sur 143 chantiers de canalisations auditables.

Les enquêtes de satisfaction auprès des riverains de chantiers de renouvellement et auprès des services techniques des communes se sont systématisées en 2015.

1 257 enquêtes concernant des chantiers du délégataire ont ainsi été distribuées. Ces chantiers ont obtenu une note de satisfaction moyenne de près de 7 sur 10.

| BILAN DES NON-CONFORMITÉS SUR LES CHANTIERS DÉLÉGUÉS | | |
|---|---|---|
| **Nombre de non-conformités** | | |
| Essais de compactage (sur 357 essais attendus) | Épreuve de pression | Désinfection du réseau |
| 47 | 0 | 1 |

## UNE GOUVERNANCE ACCRUE SUR LES PROJETS DU SYSTÈME D'INFORMATION DÉLÉGUÉ

Le contrat de DSP prévoit la mise en œuvre d'une quarantaine de projets informatiques devant contribuer, d'une part, à la rénovation du système d'information du service de l'eau issu du précédent contrat et, d'autre part, à la mise en œuvre de projets phares tels que le ServO ou la traçabilité de l'eau.

En 2015, un travail important s'est poursuivi sur la définition des objectifs de certains projets ainsi que sur le contrôle de la qualité des données mises à disposition dans le système d'information.

- Le projet traçabilité visant la connaissance de la qualité de l'eau en tout point du réseau et le projet ServO d'aide au pilotage des performances du service de l'eau ont débuté en 2015 après une mise au point sur les objectifs avec le délégataire.
- Un long travail collaboratif a permis de mettre en place le premier volet de l'indicateur de fiabilité des données patrimoniales du SIG, ainsi qu'un dictionnaire des données dont la mise à jour sera assurée par le délégataire.

POUR TOUTE OCCUPATION DU DOMAINE D'UN TIERS, IL CONVIENT DE DISPOSER D'UNE AUTORISATION (CHANTIER DE RENOUVELLEMENT D'UNE CANALISATION DE DISTRIBUTION, VERRIÈRES-LE-BUISSON, 6 FÉVRIER 2015)

## LE CONTRÔLE DE LA GESTION FONCIÈRE

Le délégataire s'est engagé à préparer à ses frais et sous 3 ans à compter du 1er janvier 2011, le renouvellement de toutes les autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public qui ne sont pas encore au nom et pour le compte du SEDIF et a globalement tenu ce calendrier.

Le délégataire est par ailleurs en charge de la recherche et de la préparation des dossiers de servitudes et d'AOT manquantes. Cet engagement est à suivre tout au long du contrat.

## LA REVUE DE L'ÉTAT DES SINISTRES

Enfin, le délégataire tient en permanence à jour une liste des sinistres, litiges, recours et contentieux susceptibles d'engager le SEDIF ou l'exploitant qui lui succèdera à l'issue du contrat. Le SEDIF assure le contrôle de tous ces éléments.

# LE SERVICE À L'USAGER

Objet d'une attention particulière, la qualité du service rendu aux usagers est soumise à des contrôles précis et réguliers. Ciblant différents aspects du service, ils permettent d'engager les actions correctives nécessaires sans délai.

## 18 INDICATEURS CONTRACTUELS

En 2015, 15 ont atteint ou dépassé l'objectif fixé.

**Performances du Centre Relation Client (CRC)**
7 des 9 indicateurs ont été respectés. Certifié NF, le CRC a répondu à 94,59 % des 380 055 appels téléphoniques entrants.
Le temps moyen de décroché (53,83 s) s'améliore encore de 2,59 secondes cette année, sans atteindre sa cible (40 s). 99,33 % des 68 439 courriers et mails reçus ont fait l'objet d'une réponse sous 8 jours, près de l'objectif fixé (99,5 %). Le nombre total de réclamations, y compris par écrit, a été quasiment divisé par 2.

**Interventions et mises en eau**
8 des 9 indicateurs concernant notamment le respect des rendez-vous, les délais d'intervention pour fuite, travaux et mise en eau, le traitement des demandes (devis, abonnement, résiliation), ont été respectés.

AFIN DE MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES ET SPÉCIFICITÉS DES COLLECTIVITÉS ET DES ABONNÉS AYANT UNE CONSOMMATION IMPORTANTE, UN SERVICE « GRANDS COMPTES » A ÉTÉ CRÉÉ AU 1er JANVIER 2015 PAR LE DÉLÉGATAIRE

## LE CONTRÔLE DES ENGAGEMENTS DU DÉLÉGATAIRE

Au 31 décembre 2015, les usagers disposent de 16 services compris dans le prix de l'eau.

Les services Téléo+ permettent aux abonnés dont le télérelevé est activé et qui disposent d'un espace client, de consulter l'historique de leur consommation, d'être alertés en cas de surconsommation dont ils fixent le seuil, de disposer de l'e-facture, de payer en ligne...

Pour les professionnels, syndics et collectivités, l'échange de données informatisé (EDI) permet d'intégrer automatiquement les données relatives aux factures d'eau dans leur propre système d'information, mettant fin aux ressaisies et favorisant la réduction des coûts administratifs.

## L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ

Il permet, à partir de vagues d'enquêtes téléphoniques, de recueillir le ressenti et le niveau de satisfaction des usagers sur le service de l'eau : particuliers, professionnels, gestionnaires d'immeubles, communes...

En 2015, la satisfaction globale des usagers se maintient à un niveau élevé (90 à 94 % selon les cibles). La qualité du travail lors des interventions techniques, jugée en baisse depuis 2013 par les collectivités, fera l'objet d'une vigilance particulière.

91 % des usagers ayant contacté le centre d'appels en 2015 se sont déclarés satisfaits et l'appréciation de la qualité de la réponse apportée est en hausse. 66 % des usagers disent avoir reçu une réponse complète (48 % en 2014).

**● SATISFACTION GLOBALE À L'ÉGARD DU SERVICE DE L'EAU PAR CATÉGORIE D'USAGERS**

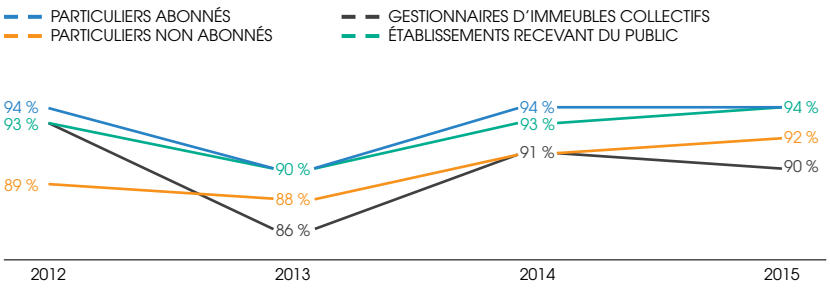


*La satisfaction globale à l'égard du service de l'eau se maintient à un très bon niveau.*

Réalisation : www.kazoar.fr – Crédits photos : SEDIF, Marie-Sophie Leturcq, Veolia Eau d'Île-de-France, Fotolia – Impression : Les Ateliers Demaille ISSN 1960-9019

SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
14, rue Saint-Benoît - 75006 Paris - Tél. : +33 (0)1 53 45 42 42 - Fax : +33 (0)1 53 45 42 79 - Email : sedif@sedif.com - www.sedif.com

ISO 9001
ISO 14001
BUREAU VERITAS
Certification